LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 26 n°3 Edmonton, le vendredi 17 janvier 1992 20 pages 60¢

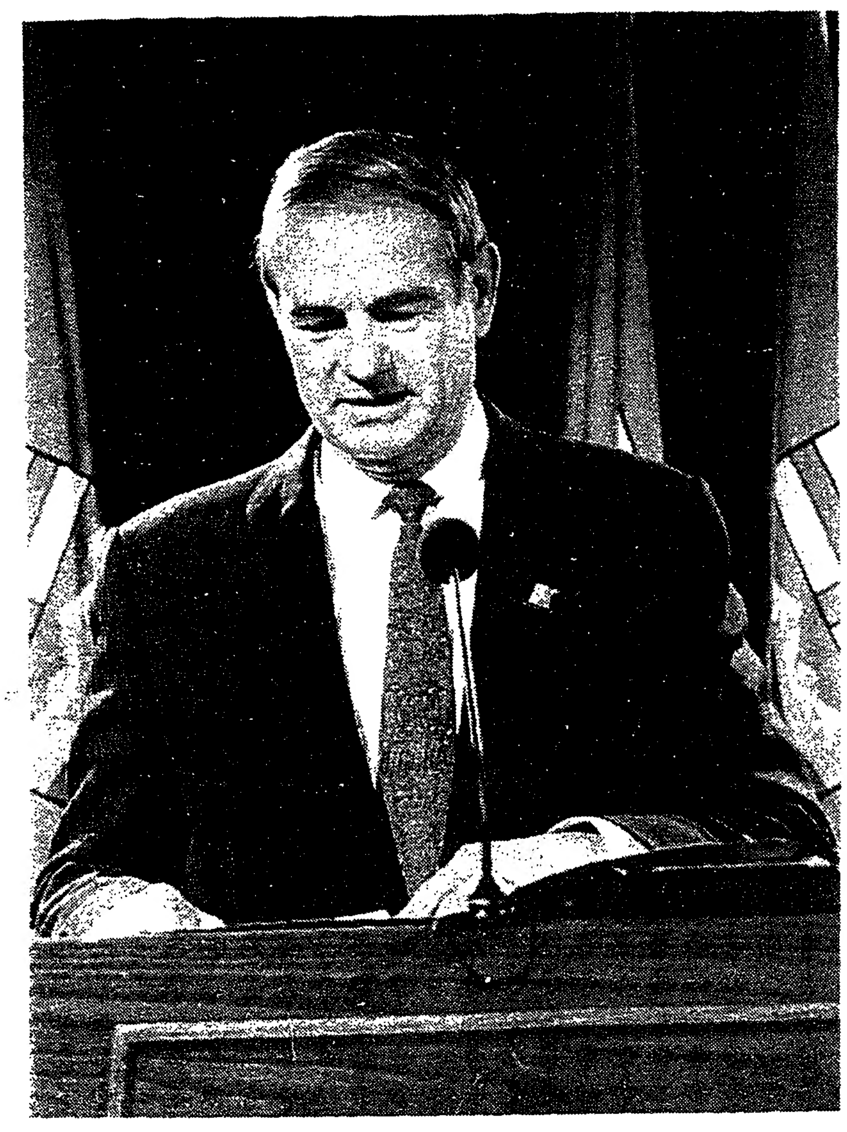
➤ Spécial Alberta

Réactions au discours de Getty

à lire en page 2 et 3

• *Une bombe éclate*

Getty ne veut plus du bilinguisme, ni du multiculturalisme



Don Getty

par PIERRE BRAULT

EDMONTON - Don Getty a pris le Canada tout entier par surprise, jeudi dernier, en déclarant devant les membres du club Rotary d'Edmonton que le bilinguisme devrait être un choix et non une loi.

Selon lui, la Loi sur les langues officielles est devenue «un symbole d'irritation et de malaise dans notre pays». Ainsi, il déclarait:«Je propose qu'au Canada nous reconnaissions de nouveau le concept du bilinguisme comme une caractéristique fondamentale positive pour l'unité du Canada». Il soutient que si la Loi sur les langues officielles n'existait pas, plus de Canadiens accepteraient le bilinguisme naturellement, par choix.

Il s'en est aussi pris au multiculturalisme disant qu'on devrait abroger la loi. Il a déclaré «qu'on devrait laisser le multiculturalisme se développer et prendre une forme quelconque aussi naturellement».

Suite à ces déclarations à l'emporte-pièce, il s'est empressé d'ajouter qu'il signerait un nouveau pacte d'unité canadienne même si ses deux souhaits ne se réalisaient pas concernant le bilinguisme et le multiculturalisme, mais qu'il refuserait de signer une Constitution qui n'inclurait pas un Sénat Triple-E. Cette dernière prise de position n'est pas nouvelle et a toujours fait partie du langage du Premier ministre depuis la mort de l'Accord du lac Meech et même avant.

Cette prise de position personnelle de la part de Don Getty s'est propagée à travers le Canada comme une traînée de poudre et les réactions n'ont cess de fuser de toutes parts depuis jeudi dernier.

Vendredi, M. Getty n'a pas donné plus de détails sur ses déclarations. Il entreprendra, dans quelques jours, des vacances sur la côte ouest où il pratiquera son sport préféré, le golf. À cause de ce voyage, M. Getty ne rencontrera pas les membres de la Comission Beaudoin-Dobbie, laissant le tout à son ministre des Affaires intergouvernementales, Jim Horsman. Il est évident que le tout laisse beaucoup d'incertitude et d'interrogation au moment où les politiciens s'apprêtent à donner une autre coup dans le fameux débat constitutionnel au cours des prochains mois.

➤ *Soeur Thérèse Potvin,*

«Communicateur de l'année»

... à lire en page 3

➤ CADO

Si on aime le théâtre...

à lire en page 8

• *Les francophones hors Québec*

Ils participent enfin au débat constitutionnel

OTTAWA(APF): Après de multiples tractations, les francophones de l'extérieur du Québec ont finalement convaincu le gouvernement fédéral de leur faire une place dans le train constitutionnel.

Dans un premier temps, les associations francophones et anglophones ont rencontré le 14 janvier à huis clos le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark et le secrétaire d'Etat Robert René de Cotret pour discuter des propositions fédérales à la lumière des revendications des communautés minoritaires.

Puis, francophones et anglophones auront droit à une «journée d'études» le 7 février à Toronto avec les ministres fédéraux. Cette rencontre précédera la tenue de la deuxième conférence constitutionnelle portant sur la société distincte qui débutera en soirée.

«Nous voyons dans ce geste une confirmation que la dualité linguistique fait partie des caractéristiques fondamentales du pays, et qu'elle mérite une place importante dans le débat constitutionnel» a commenté le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, Marc Godbout.

Il n'empêche que le gouvernement s'est fait tirer l'oreille avant d'accorder cette rencontre aux communautés minoritaires. La FCFA réclamait depuis le 14 novembre la tenue d'une conférence pour discuter de la place des communautés francophones et anglophones dans la réforme constitutionnelle.

Les leaders francophones avaient appris avec stupeur la décision du ministre Joe Clark de créer six conférences constitutionnelles (la sixième portant sur les autochtones, qui ont finalement refuser d'y participer) sans inclure les francophones hors Québec à l'agenda politique.

En fait, Ottawa a fait la sourde oreille jusqu'à ce que la FCFA décide le 17 décembre de mettre le poing sur la table et de dénoncer publiquement l'attitude du gouvernement canadien devant le Comité Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada.

Le 23 décembre alors que tout le monde s'apprête à quitter Ottawa pour le temps des Fêtes, le ministre Joe Clark lance finalement une invitation aux représentants des minorités francophones et anglophones à la rencontrer le 14 janvier entre 10h et 12h pour «une discussion franche sur les attentes des communautés de langue officielle». Pas question, répond la FCFA le 6 janvier, on ne peut pas discuter en l'espace de deux petites heures des revendications constitutionnelles et de l'avenir des communautés anglophones et francophones. Deux jours plus tard, le gouvernement cède et accorde ce qu'il appelle «une journée d'études».

Les francophones hors Québec veulent aussi faire partie de la délégation canadienne lorsque les vraies négociations constitutionnelles débuteront avec les provinces. Ils veulent aussi avoir l'assurance qu'ils seront consultés sur toute décision touchant l'avenir des communautés francophones au pays.

17/01

• Minorités

Qui a le droit d'être servi dans sa langue?

OTTAWA(APF): Le 16 décembre prochain, 92 pour cent des francophones de l'extérieur du Québec et 96 pour cent des anglophones au Québec auront légalement le droit à des services fédéraux dans leur langue.

Ces minorités ont déjà accès à des services dans leur langue au sein des institutions fédérales qui ont depuis des années adopté des règles internes quant à la prestation des services dans les deux langues officielles. Le règlement adopté le 2 janvier dernier portant sur la prestation de services fédéraux au public dans les deux langues officielles a ceci de nouveau qu'il fixe des règles pour toutes les institutions fédérales en ce qui concerne la demande importante.

Demande importante

Le règlement propose sept règles générales pour déterminer la demande importante pour des services dans les deux langues:

Règle 1: La minorité est d'au moins 5000 personnes dans une région métropolitaine de recensement (au moins 100,000 habitants): au moins un bureau de chaque ministère ou de chaque société doit offrir les services dans les deux langues officielles. Cette règle s'applique entre autres à Halifax, Saint John, Sudbury, Toronto, Hamilton, St-Catherines-Niagara, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

A Toronto, les francophones sont assurés d'un service en français dans au moins un autre bureau dans le cas des institutions suivantes: Bureau de poste, Centre d'emploi, Sécurité du revenu, Impôt, Secrétariat d'Etat, Commission de la fonction publique.

Règle 2: Si la minorité est inférieure à 5000 personnes dans une région métropolitaine de recensement, elle a au moins le droit à un service dans sa langue dans les bureaux fédéraux suivants: Bureau de poste, Centre d'emploi, Sécurité du revenu, Impôt, Secrétariat d'Etat, Commission de la fonction publique. Elle a aussi droit à un service dans sa langue dans tous les bureaux où la demande dans la langue de la minorité correspond à au moins 5 pour cent de la demande annuelle. Cette règle s'applique dans les bureaux d'Oshawa, Kitchener, London, Victoria, Saskatoon, Thunder bay, Régina, et St-John's.

Règle 3: Dans les municipalités, les petites villes ou les régions rurales où la minorité est d'au moins 500 et représente 5 pour cent de la population totale, au moins un bureau de chaque ministère ou société offrira des services dans les deux langues officielles. Si la minorité correspond à 30 pour cent ou plus de la population, tous les bureaux devront offrir des services dans les deux langues officielles.

Règle 4: Si la minorité est d'au moins 500 personnes, mais représente moins de 5 pour cent de la population totale de la municipalité, de la petite ville ou de la région rurale, les services dans les deux langues devront être offerts dans les bureaux suivants: Bureau de poste, Centre d'emploi, Sécurité du revenu, Impôt, GRC, Secrétariat d'Etat, Commission de la fonction publique. Si la demande correspond à au moins 5 pour cent de la demande annuelle, des services dans les deux langues pourront être offerts à tout autre type de bureau.

Règle 5: Si la minorité est entre 200 et 500 personnes, mais qu'elle correspond néanmoins à 5 pour cent de la population totale (on pense ici aux très petites communautés rurales), un service dans les deux langues officielles doit être assuré dans les bureaux indiqués à la règle 4 et dans tout autre bureau où la demande dans la langue de la minorité correspond à 5 pour cent de la demande totale.

Règle 6: Si la minorité est inférieure à 200 personnes mais correspond à au moins 30 pour cent de la population totale, les bureaux indiqués à la règle 4 doivent offrir des services dans les deux langues officielles.

Règle 7: Pour tous les endroits au pays où un bureau fédéral a un rayonnement qui englobe une ou plusieurs petites villes où les alentours, (les aires de service) ce bureau devra fournir des services dans les deux langues s'il dessert une minorité d'au moins 500 personnes représentant au moins 5 pour cent de la population, ou une minorité d'au moins 5000 personnes.

• Réactions

Les Franco-Albertains sont indignés

par CAROLE THIBEAULT ET PIERRE BRAULT

EDMONTON- Suite aux déclarations fracassantes du Premier ministre Don Getty, jeudi dernier, les réactions en Alberta et à travers le Canada ont fusé de toutes parts, rabrouant, pour la plupart, ces propos.

ACFA

Le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, M. Denis Tardif, qualifie le geste du Premier ministre albertain «d'irresponsable».

Lors de son allocution, Don Getty a plutôt prêché une attitude d'ouverture d'esprit, de tolérance et de générosité face au bilinguisme. Il considère la Loi sur les langues officielles comme un irritant dans la constitution canadienne. «I make this proposal after a great deal of soul searching because it relies on an attitude of openness an tolerance, rather than legal force. This would be a fundamental change in Canada. Bilingualism by choice, not law».

Selon Denis Tardif, le Premier ministre cherche plutôt à induire la minorité française en erreur. «Il est vrai que beaucoup d'Albertains ont un esprit ouvert et une affinité particulière à apprendre le français; à preuve, le nombre d'élèves en immersion. Le gouvernement, contrairement aux individus, doit se plier à la Loi sur les langues officielles. Le gouvernement albertain plaide en faveur d'une plus grande ouverture pour, en réalité, se défaire de ses responsabilités face à sa minorité».

Dans l'édition de dimanche matin du magazine télévisé Aujourd'hui Dimanche, le di-



Pierre Bourbeau



Denis Tardif

recteur général de l'ACFA, M. Georges Arès, soutenait que les déclarations de M. Getty cachent la vraie stratégie de ce dernier lors des prochaines négociations constitutionnelles. Selon M. Arès, M. Getty veut s'attaquer à l'article 23 de la Charte, afin de lui éviter d'avoir à doter les francophones de l'Alberta d'une gestion scolaire répondant à la décision de la Cour suprême du Canada. Cela lui éviterait aussi de devoir répondre aux besoins des Ukrainiens, des Allemands, des Chinois et autres groupes ethniques de l'Alberta.

Le président de l'ACFA est aussi quelque peu sarcastique face au discours de générosité du gouvernement. «Le gouvernement albertain a eu plusieurs occasions de démontrer son ouverture d'esprit, affirme-t-il. Qu'a-t-il fait? Il a aboli les droits historiques des francophones en 1988, il refuse toujours de leur accorder la gestion de leurs écoles, un droit inscrit dans la Constitution canadienne. Nous demandons à M. Getty de nous rencontrer depuis 5 ans, il fait toujours la sourde oreille.

Je trouve que M. Getty n'a guère fait la démonstration de la largesse d'esprit et de la générosité dont il se vante tant aujourd'hui.»

Évidemment, M. Tardif trouve le discours très inquiétant pour les minorités de langues officielles des autres provinces surtout si l'on pense que l'on est à la veille de discussions importantes dans le débat constitutionnel.

Par le fait même, les représentants et porte-parole de l'ACFA tenteront encore plus de rencontrer le Premier ministre albertain afin de se faire entendre et de recevoir des éclaircissements à propos de ce nouveau discours.

FPFA

La Fédération des parents francophones de l'Alberta a rappelé Don Getty à l'ordre en lui conseillant de s'occuper de ses propres responsabilités. Selon la FPFA, «M. Getty devrait arrêter de se faire du capital politique sur le dos des francophones et devrait plutôt songer à s'acquitter de ses véritables responsabilités.»

On sait que les francophones de l'Alberta attendent toujours que le gouvernement conservateur de Don Getty introduise la Loi qui lui permettra de se conformer à la décision de la Cour suprême du Canada dans le jugement Mahé. Mais le gouvernement ne semble pas vouloir bouger rapidement car, le ministre de l'Éducation, Jim Dinning, n'a pas encore donné suite aux recommandations unanimes du Comité de travail qu'il avait lui-même mis sur pied pour trouver un modèle de gestion susceptible de répondre aux besoins des francophones.

À ce propos, la FPFA déclare: «Dans quelques mois, à l'occasion de la prochaine législature, le gouvernement aura une troisième occasion d'introduire un projet de loi afin de se conformer à la décision de la Cour suprême du Canada dans le jugement Mahé. Et elle continue en ajoutant: «Aura-t-il (Don Getty) démêlé, d'ici là, le concept de «bilinguisme forcé» et gestion scolaire?»

FJA

Pour sa part, Francophonie Jeunesse de l'Alberta, a accueilli avec consternation les déclarations de Don Getty. FJA déplore le fait que le Premier ministre de l'Alberta ne comprenne pas le bilinguisme officiel qui vise les institutions gouvernementales fédérales seulement et qui coûte un tiers de un pour cent du budget total du fédéral. «Le bilinguisme ne force aucun Albertain à devenir bilingue. Ceux qui le deviennent le font par choix. Et Pierre Bourbeau, porte-parole de FJA ajoute: «M. Getty ne comprend pas non plus que le multiculturalisme et le bilinguisme ont été créés pour protéger tout un héritage qui nous différencie des États-Unis.»

FJA interprète ce geste du premier ministre comme celui d'un «cowboy solitaire». «Il est navrant de voir un politicien centré sur lui-même, qui fait des déclarations tournées vers des intérêts personnels. Ses déclarations mettent en péril les négociations constitutionnelles qui visent à bâtir un pays uni.»

Dans l'édition de dimanche dernier du Edmonton Journal, des étudiants de l'école Maurice-Lavallée s'interrogeaient sur la portée des paroles de Don Getty en ce qui concerne l'avenir des francophones de l'Alberta et du pays tout entier.

Oblats de Marie Immaculée

Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée travaillent depuis plus de 130 ans avec les francophones de l'Alberta. Ils savent ce que ces derniers ont contribué de travail et d'énergie à la construction de cette province.

«Au moment où notre pays traverse la plus grande crise de son histoire et où tout devrait être mis en oeuvre pour favoriser l'unité de tous les Canadiens, l'intervention du Premier ministre Getty nous semble maladroite, inappropriée et intempestive. Nous nous voyons dans l'obligation de nous dissocier de ces déclarations qui nous apparaissent comme très regrettables», de déclarer père Camille Piché, o.m.i., président du comité oblat Justice et Paix.

Les Oblats de Marie Immaculée invitent les Franco-Albertains, les représentants des

...suite en page 4

• Réactions

Des vagues à Ottawa

OTTAWA - La déclaration du premier ministre Getty a fait des vagues jusqu'à Ottawa. La Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), qui n'a pas l'habitude de réagir à chaque fois que quelqu'un au pays s'oppose au bilinguisme officiel, a exceptionnellement décidé de donner la réplique à M. Getty devant l'impact des propos du premier ministre.

«A notre avis, il s'agit de déclarations très malheureuses et électoralistes» a déclaré à la presse le directeur général de la FCFA, Marc Godbout. Mais compte tenu «des gestes discriminatoires» posés par son gouvernement à l'endroit des francophones, M. Godbout n'est «pas surpris» de la réaction de M. Getty. «On ne voit vraiment plus la différence entre son parti et le Reform Party».

La FCFA croit que le gouvernement fédéral et le premier ministre Mulroney doivent faire preuve de leadership en faisant comprendre aux Canadiens que la dualité linguistique est une caractéristique fondamentale du Canada. «On l'a dit devant la Commission Beaudoin-Dobbie.


Marc Godbout


Victor Goldbloom

C'est comme si on avait mis ce sujet-là au rencart».

Ce que la FCFA attend du Premier ministre Mulroney, c'est de défendre les droits des communautés francophones partout au pays. «Ce qui est important, dit M. Godbout, c'est que les francophones et les anglophones, où qu'ils se trouvent au Canada, aient accès à des services, à des institutions dans leur langue. Remettre cela en question, c'est remettre en question l'existence même du Canada». Le gouvernement fédéral, estime M. Godbout, a été «trop timide et trop silencieux» ces derniers mois en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique.

Le directeur général de la FCFA ne pense pas que les propos de M. Getty reflètent la pensée des autres premiers ministres. En revanche, il dit que cette déclaration donne de la crédibilité au chef du Reform Party, Preston Manning, et au chef du Parti Québécois, Jacques Parizeau, qui prétendent que la langue anglaise est au Canada ce que la langue française est au Québec.

Le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Jean Tanguay, s'est dit «estomaqué» par la déclaration du premier ministre Getty. «Je suis présentement en état de choc».

M. Tanguay n'arrive pas à comprendre la position du premier ministre albertain. «Tout ce que je peux imaginer, c'est qu'il est devenu un vassal de M. Manning». Le président de l'ACFO n'est toutefois pas inquiet des répercussions de cette déclaration sur le gouvernement ontarien. «M. Rae me l'a dit à plusieurs reprises, quoiqu'il advienne la Loi 8 sur les services en français et le système d'éducation continueront à être bonifiés».

Le chef du Bloc québécois et ancien secrétaire d'Etat, Lucien Bouchard, trouve que la déclaration de M. Getty «reflète l'état d'esprit du Canada anglais». «On ne fera pas ce coup-là à la minorité anglo-québécoise advenant l'indépendance. Il faudra donner l'exemple», a soutenu le chef du Bloc qui a le vent dans les voiles au Québec.

Le ministre de la Santé Benoît Bouchard, lui, n'est pas surpris par cette déclaration-choc en ce début d'année. «On ne s'attendait pas tellement que ça commence autrement».

Cela dit, il ne comprend pas pourquoi M. Getty affirme que les Canadiens sont obligés de parler les deux langues officielles. «Personne au Canada est forcé de parler l'anglais et le français». Il reproche au premier ministre albertain d'avoir choisi un moment critique dans l'histoire du pays pour faire sa déclaration-choc.

Comme s'il voulait ménager la susceptibilité d'un rare premier ministre conservateur encore au pouvoir au pays, M. Bouchard a rappelé que M. Getty s'est dit favorable au bilinguisme à titre personnel, et a ajouté «que les mots choisis par le premier ministre pour exprimer sa pensée ne sont pas ceux qui exprimaient ce qu'il voulait dire».

Le chef libéral Jean Chrétien trouve de son côté que les remarques de M. Getty «n'arrangent vraiment rien».

«M. Getty s'abaisse au dernier échelon politique, celui du désespoir. S'il pense accroître sa popularité par cette incitation à l'intolérance et en adoptant les politiques du Reform Party il se trompe» a fait savoir le chef libéral.

Enfin, le Commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom est troublé par la déclaration du premier ministre Getty. «Il contribue à perpétuer un mythe très pernicieux, celui du bilinguisme forcé».

M. Goldbloom rappelle que la Loi sur les langues officielles «consacre le droit de chaque citoyen de demeurer unilingue». Le commissaire s'explique mal les intentions du premier ministre albertain. «Je n'arrive pas à m'insérer dans la tête de M. Getty».

• Nomination

Soeur Thérèse Potvin, s.a.s.v. nommée au titre de «Communicateur de l'année»

par PIERRE BRAULT

EDMONTON - Lors de sa dernière réunion mensuelle, le conseil d'administration du journal Le Franco a nommé Soeur Thérèse Potvin, s.a.s.v., au titre de «Communicateur de l'année».

On se souviendra que l'an dernier, M. Germain Désaulniers de St-Paul avait remporté le même titre pour son implication au niveau de l'alphabétisation chez les francophones de l'Alberta.

L'an dernier, à l'occasion du Rond-Point, Le Franco avait fait une présentation spéciale à M. Désaulniers. Malheureusement, cette année, à cause de circonstances incontrôlables, le journal n'a pas été capable de récidiver. Une présentation spéciale à Soeur Potvin aura lieu au cours des prochains mois.

Dans son choix, le CA du journal a tenu compte du fait que Soeur Potvin, par son travail dans le domaine de la musique, depuis de très nombreuses années, a favorisé la communication entre les francophones non seulement de l'Alberta mais du Canada. Elle a aussi facilité l'enseignement de la musique au niveau scolaire en développant du matériel didactique pour les professeurs et leurs étudiants.


Soeur Thérèse Potvin

Soeur Potvin est native d'Edmonton. Elle a fait ses études primaires à l'école St-François-d'Assise et ses études secondaires au pensionnat des Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge à Edmonton.

Elle détient un baccalauréat en éducation de l'Université de l'Alberta et une maîtrise en musicologie de l'Université de Strasbourg en France. Après une riche carrière d'enseignement général à tous les niveaux, tant dans les matières académiques que dans les beaux-arts, elle s'oriente définitivement vers l'éducation musicale scolaire.

Après trois ans de recherches en ce domaine, poursuivies surtout en France, en Suisse et en Hongrie, auprès des écoles Orff, Martenot, Willems, Dalcroze et Kodaly, elle se spécialise dans les méthodes actives et tout spécialement en principes kodaliens. Conseillère en éducation musicale à l'élémentaire, elle se voit, en 1977, chargée de cours de formation au niveau universitaire.

Avec l'aide de spécialistes, elle développe un Programme de formation pour enseignants en éducation musicale francophone, réparti sur trois ans, tant en pédagogie qu'en perfectionnement musical. Elle leur obtient depuis, plus de vingt bourses d'étude en Europe afin de les aider à parfaire leurs connaissances dans ce domaine si peu favorisé jusqu'à ce jour.

À converser avec Soeur Potvin, on constate facilement que la musique c'est toute sa vie. Une simple note de musique illumine son doux visage. Elle est intarissable lorsque l'on discute musique. Comme on dit familièrement, elle en mange de la musique.

Son bagage d'expérience musicale se complète par des ouvrages qui servent de matériel didactique et dont elle est l'auteure. Elle est l'auteure principale des Programmes d'étude, et des Guides pédagogiques en Éducation musicale aux niveaux primaire (1985) et élémentaire (1990), pour les enseignants de l'Alberta, mais ses ouvrages sont aussi utilisés dans de nombreuses régions francophones du Canada. Elle a aussi publié en 1983 «les Outils d'éducation musicale - Music Education Aids (Via Musica). En novembre 1991, elle lançait une nouvelle série intitulée **Mes chansons, ma musique**, pour maîtres et élèves, recueils A et B (Cet D en préparation) édités chez Guérin. Cette série est destinée aux enseignants francophones oeuvrant en éducation musicale au primaire et à l'élémentaire et elle est aussi très populaire auprès des enseignants d'immersion comme ressource langagière de valeur, à la fois pédagogique et culturelle.

Elle est aussi la fondatrice de l'Alliance chorales Alberta et co-fondatrice de l'Association Kodaly Alberta. Nul doute que toutes ces années passées à promouvoir l'avancement de la culture musicale en français justifie le choix de Soeur Potvin au titre de «Communicateur de l'année» en Alberta.

Soeur Potvin devient ainsi la candidate de l'Alberta au concours national du «Communicateur de l'année» parrainé par l'Association de la presse francophone (APF) dont Le Franco est un membre actif. Les noms des gagnants des titres de «Communicateur de l'année» aux niveaux communautaire et national seront connus lors de la Fête des Communicateurs qui se tiendra en février prochain à Ottawa à l'occasion de l'assemblée générale spéciale de l'APF.

Les étudiants de la Faculté St-Jean réagissent

À lire dans notre prochaine édition

Réactions

...suite de la page 2

groupes ethniques de la province et toute personne de bonne volonté à ne pas perdre courage devant ce qui semble être un pas important en arrière dans le débat constitutionnel actuel.

Canadian Parents for French

Quant à la division albertaine de Canadian Parents for French, elle s'est empressée d'envoyer une lettre au Premier ministre Don Getty, lui expliquant que ses membres croient qu'il a fait un sérieux dommage à la cause de l'unité canadienne.

«Le bilinguisme est déjà une question de choix en Alberta, peut-on lire dans la lettre. En requérant des services fédéraux en anglais et en français d'un bout à l'autre du pays, en requérant que chaque enfant canadien puisse recevoir son éducation dans sa langue maternelle, c'est ce genre de loi qui assure que les Canadiens ne sont pas forcés de devenir bilingues.»

Canadian Parents for French pose quelques questions à son gouvernement:«Si on abolit la Loi sur les langues officielles, M. Getty, le gouvernement assurera-t-il un support éducationnel adéquat aux enfants albertains non-francophones qui désirent apprendre à parler français? Garantissez-vous aux Franco-Albertains qu'ils pourront toujours recevoir leurs services fédéraux en français? Et pour n'importe lequel Albertain, quelle garantie a-t-il qu'il se fera servir en Anglais ailleurs au pays?»

Avec bien d'autres arguments pour renforcir le poids de sa lettre, Canadian Parents for French presse le Premier ministre albertain de reconsidérer son point de vue.

Les francophones du Madawaska

La République du Madawaska favorise un Canada à onze

Coincée entre le Québec, l'Etat américain du Maine et le Nouveau-Brunswick anglophone, la République du Madawaska s'interroge sérieusement sur son avenir politique depuis l'échec de l'entente du lac Meech. Pays de la tolérance, du bilinguisme et de Roch Voisine, cette partie de l'Acadie pas comme les autres s'inquiète plus que quiconque de l'avenir du Canada et bien entendu de celle de son voisin du Québec.

par: Jean L. Pedneault

Au Madawaska, les gens ne s'identifient pas majoritairement comme des Acadiens. Ils sont des "Républicains", référence à une vieille légende du 18 ième siècle, qui conservent des liens solides avec les autres communautés francophones. Au plan régional, ils sont indépendants, voire même autosuffisants. Par exemple, la fête nationale acadienne du 15 août n'est pas fêtée ici avec autant de vigueur qu'à Caraquet ou à Tracadie, dans le nord-est de la province. Quant au 24 juin, c'est une journée comme les autres.

"Nous sommes des voisins naturels qui se connaissent et se respectent."

Ni Américains, ni Québécois, les Madawaskayens émettent des réserves sérieuses concernant le projet d'union des provinces maritimes. L'intérêt pour l'union économique qui semble séduire ailleurs s'estompe en ce milieu francophone (96 pour cent) lorsqu'il est question d'union politique. La crainte de voir la langue et la culture diluées dans l'économie inquiète. "La population du Madawaska veut un développement économique plus accéléré, mais elle ne veut pas une structure qui va menacer sa langue et sa culture", affirme M. J. Pius Bard, maire d'Edmundston et président de la légendaire République du Madawaska.

Des voisins naturels

La population du Madawaska est fort consciente de l'importance du référendum de 1992 au Québec. Des liens parentaux et amicaux se développent depuis le début de la colonie entre le Madawaska et la région de Kamouraska- Rivière-du-Loup-Témiscouata. Tout comme en 1980 lors du référendum québécois sur la souveraineté-association, les francophones du Madawaska ne prennent pas à la légère les démêlés constitutionnels actuellement en cours. "Nous sommes des voisins naturels qui se connaissent et se respectent. Notre amitié est naturelle et sincère" ajoute M. Emilien Nadeau de Dégelis, ancien maire de cette municipalité du Témiscouata et éducateur de carrière.

La population madawaskayenne va magasiner massivement au pays de l'Oncle Sam. Elle n'a qu'un pont à traverser et le tour est joué.

Ce pays du Madawaska est celui du sénateur Jean-Maurice Simard, le parrain de la Loi 88 (1981) reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick. Dans la foulée du débat constitutionnel, la majorité des personnes qui ont participé au Forum des citoyens (Spicer) et qui s'expriment, insistent sur l'égalité des deux communautés linguistiques.

Favorables à l'enchâssement de cette loi 88, ils insistent pour que le gouvernement du Nouveau-Brunswick assure la protection de l'égalité de statut et de l'égalité des privilèges des communautés linguistiques officielles et en particulier de leurs droits à des institutions distinctes où peuvent se dérouler en français des activités culturelles, éducationnelles et sociales. "Nous devons enchâsser non seulement les principes mais toute la loi dans la Constitution. Il n'y a pas de danger de former un gouvernement parallèle", insiste le sénateur Simard.

Les libéraux et les conservateurs provinciaux craignent d'être forcés par cette loi d'offrir une dualité complète dans tous les ministères. Seuls le NPD et les candidats conservateurs se sont déclarés lors de la dernière élection provinciale en faveur de l'intégration de ce texte législatif dans la constitution canadienne. "Nous devons protéger nos droits, notre langue. La Loi 88 est un outil pour y arriver", ajoute Mme Micheline Lavoie-Côté d'Edmundston, infirmière et citoyenne engagée dans son milieu.

L'économie au coeur des préoccupations

Au-delà de la question linguistique, la population madawaskayenne, très majoritairement fédéraliste, souhaite des mécanismes économiques plus souples pour mieux diversifier son économie. L'économie régionale gravite autour des pâtes et papiers, de la pomme de terre et de l'agro-alimentaire, des secteurs mous qui connaissent actuellement de sérieuses difficultés. Cela en raison d'un dollar canadien trop élevé et des séquelles de l'entente de libre-échange.

Le commerce au détail dans les régions frontalières de Grand-Sault, Saint-Léonard, Edmundston et Clair n'arrive plus à rivaliser avec celui du Maine. La population madawaskayenne va magasiner massivement au pays de l'Oncle Sam. Elle n'a qu'un pont à traverser et le tour est joué. Pour le seul mois d'août 1991, au poste frontière de Madawaska au Maine, le nombre de déplacements de Canadiens a atteint les 323,552, ce qui représente une augmentation de 90,59 pour cent par rapport à la même période en 1990. L'essence moins chère, la nourriture et les vêtements sont ce qui attire les consommateurs d'ici aux Etats-Unis. Les gouvernements locaux et les corps intermédiaires se disent impuissants devant cette situation.

"Il est aussi important de protéger notre économie de commerce au détail que la langue et la culture. Les gouvernements ne bougent pas et la situation se détériore", nous confie Clyde Winchester d'Edmundston, un militant syndical francophone d'expérience. Les pressions exercées sur le gouvernement de Fredericton et sur le député et influent ministre fédéral Bernard Valcourt n'ont rien changé dans ce dossier. Le peuple du Madawaska veut protéger ses emplois, ses commerces, développer son économie et maintenir le respect des deux langues officielles. "Nous voulons du travail et une bonne qualité de vie" précise le député de Madawaska-Victoria Bernard Valcourt, le seul membre francophone du cabinet fédéral qui soit de l'extérieur du Québec.

Quant aux autres accessoires du débat constitutionnel, la population du Madawaska fait confiance à ses hommes et ses femmes politiques pour un Canada revu et corrigé. Les gens souhaitent un gouvernement central fort qui favorise une répartition équitable des pouvoirs. Fait intéressant, la présence de la seule réserve indienne francophone du Nouveau-Brunswick (il s'agit des Malécites de Saint-Basile, près d'Edmundston) ne suscite pas un gros débat lorsque la question amérindienne est soulevée dans la région. C'est que la communauté française du Madawaska et la communauté indienne partagent souvent des aspirations communes. La population non indienne ne s'oppose d'ailleurs pas à un gouvernement amérindien autonome.

Le peuple du Madawaska veut protéger ses emplois, ses commerces, développer son économie et maintenir le respect des deux langues officielles.

Les gens du Madawaska savent bien que l'époque de l'Etat-Providence est révolue. Ils ne veulent pas être traités en minoritaires. Ils se considèrent depuis longtemps comme des égaux par rapport au Québec, à l'Ontario et au reste du pays. Ils veulent une meilleure économie, ainsi que la protection de la culture et de la langue.

■ Jean L. Pedneault est éditorialiste au journal Le Madawaska d'Edmundston.

Une série de l'Agence de presse francophone

Les enfants du DIVORCE ... à venir?

Qui sont ces francophones canadiens éparpillés d'un bout à l'autre du pays, ceux qu'on appelait jusqu'à tout récemment "les francophones hors Québec"? Qui sont ces enfants du divorce qui pourrait survenir entre le Canada, père et pourvoyeur de l'aide financière aux communautés de "langue officielle", et le Québec, la mère patrie? Quels sont leurs attentes, leurs espoirs, et leurs craintes face à l'avenir?

EPHEMERIDES

Janvier

18	19	20	21	22	23	24
1955 Réunion des responsables régionales de la JEC à Thérien	**1954** Les SASV de Val Marie se rendent au sacre de Mgr Décosse à Gravelbourg, Sask.	**1891** La mission Nord-Ouest (Onion Lake) est acceptée par les SASV	**1963** Cécile Jalbert (Vallée), ancienne de l'Académie Assomption, donne un concert de chant à Edmonton	**1963** À l'Académie SASV, Jeunesse musicale accueille un orchestre de chambre de Paris	**1966** À l'Académie, SASV, Edmonton, messe dans le rite byzantin... semaine d'unité chrétienne	**1909** Au Lac d'Oignon, les SASV entreprennent de visiter les familles sur la réserve



EDITORIAL

par Pierre Brault

Getty, un politicien (?) irresponsable et anti-francophone

À entendre Don Getty, les Canadiens sont obligés par la Loi sur les langues officielles d'être bilingues. Que doit-on penser d'un politicien qui interprète d'une façon aussi fausse une loi qui est pourtant très claire? S'il interprète toutes les lois comme celle des langues officielles et l'article 23 de la Charte, c'est inquiétant.

Quel jeu joue celui que les Québécois croyaient leur allié? Ne réalise-t-il pas qu'il vient de donner un entrepôt de munitions aux séparatistes québécois, qui s'en donnent à coeur-joie depuis vendredi dernier? Ne vient-il pas de donner une coup de poignard dans le dos de son ami Robert Bourassa? Ne vient-il pas de ridiculiser, d'atténuer le message des 300 organismes de Calgary qui offraient leurs meilleurs voeux aux Québécois à l'occasion de la nouvelle année? L'initiative des gens de Calgary était comme un baume sur cette plaie constitutionnelle toujours saignante. Ils voulaient montrer aux Québécois qu'ils ont leur place au Canada. Espérons que les propos irresponsables de Don Getty ne viendront pas ouvrir la plaie encore plus. Encore chanceux que la plupart qualifient les propos de ce dernier de prise de position personnelle. Mais il est inacceptable qu'il embarque tout le monde dans le même bateau. Il n'a aucun respect pour la population qu'il représente et qui l'a élu.

À date, seule Nancy Betkowski a eu le courage de dénoncer son chef Don Getty. Où sont les Klein, Orman, Dinning et compagnie? Où sont les députés provinciaux qui ont une population importante de francophones dans leurs comtés respectifs?

Où est notre Premier ministre canadien, Brian Mulroney? Oh! Il est en vacances. Le chanceux. Il reviendra probablement lorsque la tempête sera passée.

Est-ce tout simplement une stratégie électorale de la part du chef conservateur pour tenter de masquer son éventuel échec lors des prochaines élections dans le comté de Little Bow d'ici juin prochain? Veut-il tenter de rapatrier un nombre suffisant de votes réformistes pour remporter la victoire? Peut-être a-t-il déjà sa carte du Reform Party ou celle de l'APEC?

Don Getty vient de s'attaquer à la pierre angulaire de l'unité du Canada, le bilinguisme. Que serait le Canada sans ses deux langues officielles? La réponse est simple: un pays comme les autres. Il est consolant de constater que la plupart sinon tous les politiciens du Canada sont d'accord pour dénoncer les propos de Don Getty. Même Clyde Wells, qui a perdu bien des plumes depuis la mort de l'Accord du lac Meech, a fait un acte de foi envers le bilinguisme canadien.

Il y a les fidèles conservateurs albertains, Preston Manning et les séparatistes québécois qui sont heureux de cette gaffe monumentale survenue à un bien mauvais moment et bien entendu ceux et celles qui ont une peur (bleue) d'être obligés d'apprendre le français et qui ne savent rien ou à peu près rien de la Loi sur les langues officielles, devenant des proies faciles pour Don Getty.

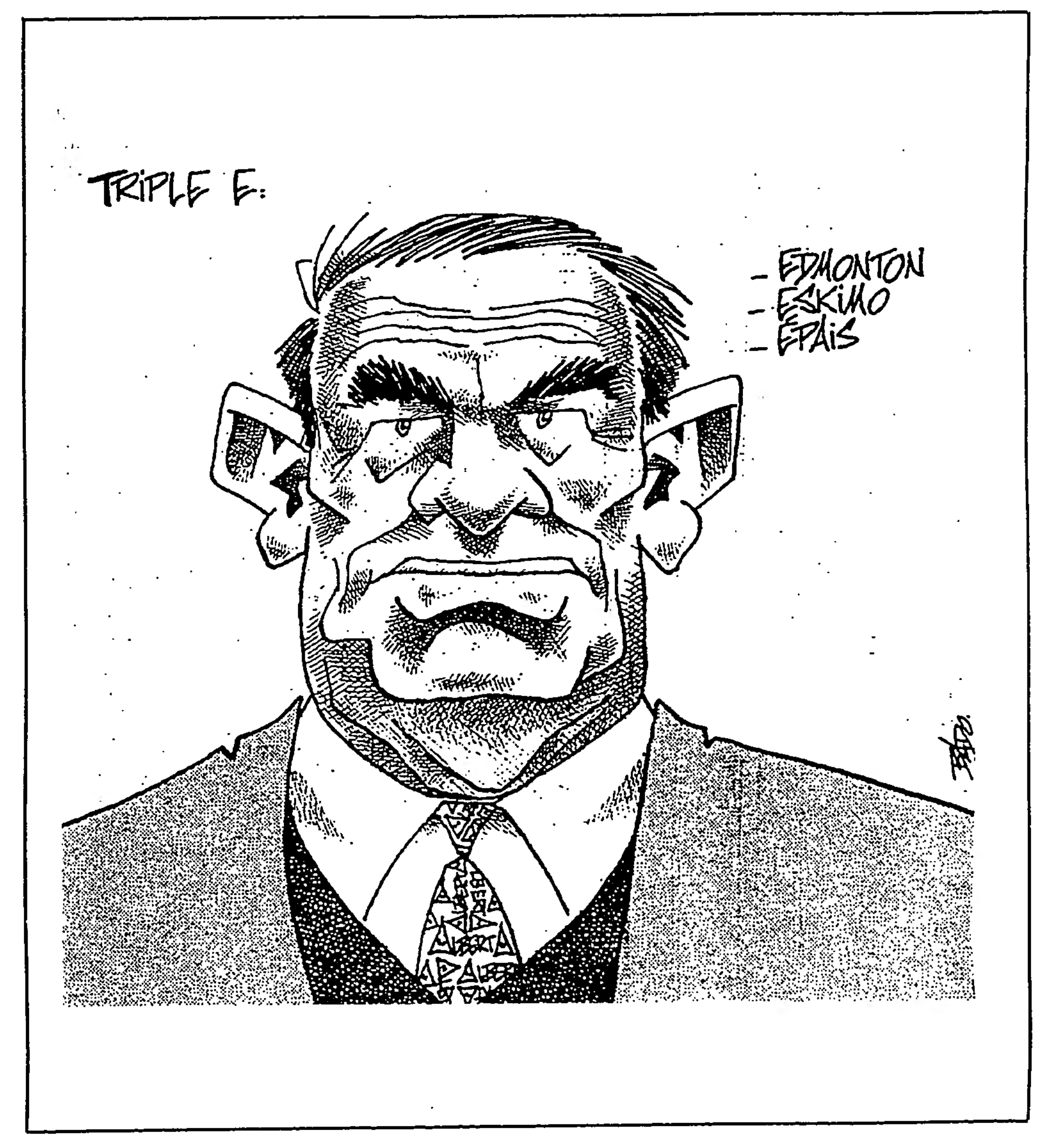
En ce qui regarde les francophones de l'Alberta, le message est clair et on ne sa fait pas d'illusions: tant et aussi longtemps que les conservateurs de Don Getty seront au pouvoir en Alberta, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils obtiennent la gestion de leurs écoles, du moins, pas avant que le débat constitutionnel soit terminé et en tenant compte de la façon dont il se terminera.

Le message est clair aussi, non seulement pour les francophones mais pour tous les Albertains: il faut se débarrasser de ce quart-arrière, qui ne peut pas faire de passes sans échapper le ballon et qui est loin de représenter la position et l'opinion générale de la population albertaine.

Si cette dernière était contre le bilinguisme, est-ce qu'il y aurait des milliers d'étudiants inscrits dans les classes de français langue seconde, en immersion et dans les écoles françaises? Est-ce que 400 postes bilingues sur 13 000 postes à la fonction publique fédérale en Alberta mettent en danger la Loi C-60 qui a fait de l'Alberta une province unilingue anglaise? Claude Ryan a bien raison quand il déclare que n'eut été de la Loi sur les langues officielles, le bilinguisme au Canada ne serait pas rendu aussi loin.

Le Premier ministre de notre province a tout simplement perdu contact avec la réalité. Il ne pense qu'à son prochain voyage de golf. En toute honnêteté, il doit faire sa seule et vraie bonne action pour l'unité nationale: il doit démissionner.

Tenez-vous le pour dit, M. Getty: la Loi sur les langues officielles est la seule protection que les minorités francophones et anglophones du Canada ont pour sauver leur culture et leur langue et il n'est pas question que personne touche à cette Loi. Vous voulez que cette loi disparaisse? Donc vous voulez la destruction du Canada. Vous voulez que les francophones de votre province disparaissent. Votre théorie simpliste est la suivante: les francophones au Québec et les anglophones dans les autres provinces. Et vous voulez vous faire le champion de l'unité nationale? Pauvre «cowboy solitaire».



Voici ce que pense le caricaturiste Bado du quotidien LE DROIT d'Ottawa de notre cher Premier ministre Don Getty et de son idée de Sénat Triple-E.
(Source Journal LE DROIT, OTTAWA, le samedi 11 janvier 1992)



APF

OPSCOM

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Correspondant national: Yves Lusignan
Journaliste: Carole Thibeault
Graphiste: Marc Vaillancourt

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581
Télécopieur: (403) 465-3647

Abonnement d'un an: 19,26 $ - Étranger: 34,24 $
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881
Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de GAZETTE PRESS LTD, à St-Albert, Alberta.

Nous voulons votre opinion!

N.D.L.R. - Nous invitons nos lecteurs et nos lectrices à nous écrire pour nous donner différentes opinions sur les sujets qui les intéressent ou sur les éditoriaux du journal. Écrivez-nous. Soyez concis dans votre présentation et vos idées (max. 300 mots). Signez votre lettre et incluez votre numéro de téléphone. Nous publierons toutes les lettres signées, pourvu qu'elles respectent l'éthique professionnelle du journal.

• Environnement

Les bisons vs le dépotoir

PARC NATIONAL ELK ISLAND- Le parc national Elk Island a invité le public à participer à la mise à jour de son plan de gestion afin de lui permettre de relever les défis que poseront les années 2 000.

Le parc, situé le long de la route Yellowhead à 45 minutes à l'est d'Edmonton, a publié un bulletin de nouvelles résumant les questions qui nécessitent son attention immédiate s'il tient à demeurer un modèle viable d'une zone prairie-parc à trembles où habitent bisons, wapitis et cygnes trompette, lesquels sont menacés d'extinction.

Fred Bamber, Directeur du parc national Elk Island, affirme que la mise à jour du plan de gestion tombe à propos compte tenu du nombre de questions urgentes ayant fait récemment leur apparition.

Dans l'immédiat, le projet visant la mise en service, près des limites du parc, d'un dépotoir régional pour desservir l'agglomération edmontonnienne représente l'une des menaces les plus sérieuses pour le parc d'une superficie de 194 kilomètres carrés.

Selon M. Bamber, on pourra apercevoir le dépotoir une fois à l'intérieur du parc et la sérénité des lieux sera perturbée par les bruits provenant de l'exploitation quotidienne. «Non seulement les visiteurs ne pourront-ils plus jouir du parc de la même façon, mais l'écosystème à la base même du parc pourrait également être compromis», s'empresse-t-il d'ajouter.

Parmi les autres questions qui seront abordées au moment de la mise à jour du plan de gestion, notons l'intégrité des populations animales, les revenus et perception des droits, le partenariat en vue d'assister le parc dans sa mission, les sciences et la recherche, l'usage des sentiers, l'entretien des routes, l'éducation écologique de même que les ressources historiques, y compris la maison des pionniers ukrainiens.

Établi en 1913, le parc national Elk Island représente une zone de transition entre les forêts boréales, au nord, et les prairies, au sud. Le parc, dont les limites sont clôturées, comprend 250 lacs et étangs et plus de 100 km de sentiers pour la randonnée et le ski de fond. On y accueille chaque année plus de 350 000 visiteurs.

Pour plus amples informations, composer le 992-6380 ou écrire au Coordonnateur intérimaire, Consultation publique, Service canadien des parcs, C.P. 2989, Succursale M, Calgary, Alberta, T2P 3H8

• Folklore Canada International

Échanges culturels nationaux et internationaux

MONTRÉAL- Réunis à Chicoutimi (Québec) les 7 et 8 décembre dernier, les représentants canadiens de festivals internationaux de folklore, d'associations provinciales et d'ensembles folkloriques membres de Folklore Canada International (FCI) ont précisé les orientations et programmes pour 1992. FCI regroupe plus de 200 membres provenant des des provinces et territoires canadiens de même que des États-Unis.

Une année bien remplie

Le rapport des activités de 1991 décrit, entre autres, l'organisation du séjour d'ensembles folkloriques de calibre exceptionnel venant de huit pays, qui ont présenté des spectacles au Québec et en Ontario. Outre leur participation à des festivals internationaux de folklore, ces artistes ont également eu l'occasion d'échanger avec leurs communautés culturelles d'ici.

FCI a publié le *Répertoire des événements et festivals du patrimoine vivant au Canada*, distribué partout au Canada grâce à la collaboration des ministres provinciaux du Tourisme.

Douze ensembles folkloriques canadiens ont participé à des festivals internationaux de folklore dans les pays suivants: Angleterre, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Porto-Rico, Portugal et Yougoslavie. Des représentants de FCI ont participé à diverses rencontres internationales à l'Unesco, au Mexique, en Israël, en Allemagne, en France et aux États-Unis. FCI est la section canadienne du CIOFF, Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels.

Pain sur la planche

En 1992, de nouveaux festivals internationaux se tiendront en Saskatchewan, à Chicoutimi et à Toronto, augmentant ainsi le réseau de festivals à l'étranger, notamment au Kyrgyzstan, au Japon, en France, en Allemagne et aux États-Unis. Le nouveau *Répertoire des événements et festivals du patrimoine vivant au Canada* sera publié en mai 1992. Il y aura également un symposium Canada-États-Unis portant sur l'organisation de festivals de folklore et les tournées d'ensembles folkloriques.

Lors de cette rencontre, Lucien Loiselle (Saint-Boniface, Manitoba) a été élu président de FCI et Leticia Bulotano (Montréal, Québec), vice-présidente.

• Association de la presse francophone

Le vent tourne

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Les 9 et 10 janvier derniers, les six directeurs des journaux francophones de l'Ouest canadien ont tenu une réunion à Edmonton, afin de discuter du programme de planification stratégique en regard de la réorientation qui s'annonce à l'Association de la presse francophone (APF) à Ottawa.

Élaboré par un consultant privé, Ronald Bisson, le nouveau plan d'action a pour principal objectif de permettre à l'APF ainsi qu'à ses trois subdivisions (l'Agence de presse francophone, la Fondation Donatien-Frémont et OPSCOM qui est l'agence de publicité) de diminuer petit à petit sa dépendance face au gouvernement fédéral et d'atteindre l'auto-financement d'ici cinq ans.

Dans les semaines qui suivront, M. Bisson rencontrera également les directeurs des journaux francophones de l'Ontario ainsi que ceux des provinces de l'Atlantique afin de recueillir leurs commentaires. En février, l'APF tiendra une assemblée générale spéciale avec ses membres où l'on présentera le document final.

Bien que le contenu du document restera secret jusqu'en février, il est évident que ce plan d'action entraînera des changements majeurs au sein de l'APF. Toutefois, les lecteurs peuvent être assurer que toute cette réorientation ne sera pas à leur désavantage.

• Les SASV dans l'Ouest

L'appel des minorités

Depuis plusieurs années déjà, Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet oeuvraient chez les Indiens, notamment à Onion Lake, Hobbema et Delmas. Mais l'appel de divers milieux se faisant de plus en plus fort, le zèle missionnaire des Soeurs les poussa à répondre de nouveau aux nombreuses demandes qui leur venaient des minorités qui s'établissaient alors dans l'Ouest. Effectivement, nous lisons dans leurs Constitutions: «Dès le début, les Soeurs de l'Assomption ont accueilli avec foi et confiance en la Providence les appels de l'Église en accordant la préférence aux milieux ruraux, aux minorités culturelles, aux régions éloignées des grands centres, sans pour autant faire de discrimination entre les classes de ces différents milieux». C'est ainsi que la Congrégation répondit affirmativement à la demande du Père Lacombe qui, voyant les Métis autour de St-Paul réduits à la plus grande pauvreté, décida de s'occuper de leur détresse. Il est certain qu'en 1899 le voyage de sept jours en train et de six jours en radeau était long et pénible pour les Soeurs; mais aussitôt arrivées, elles se mirent à l'oeuvre si bien qu'en 1900 une école-pensionnat était prête à accueillir les enfants des Métis. Selon le Père Drouin, o.m.i., dans Echos Argentins, cette école-pensionnat «visait à isoler les enfants des prairies pour les protéger des blancs ainsi qu'un moyen temporairement nécessaire pour leur permetttre de raviver en eux les vertus chrétiennes, d'acquérir l'esprit de travail et l'éducation requise pour que, dans vingt, trente ou cinquante ans, ils puissent tout naturellement s'intégrer au groupe canadien-français et catholique».

Avec un dévouement désintéressé et inlassable, dans des conditions difficiles, les Soeurs se sont dépensées pour commencer cette oeuvre gigantesque. Quelle épreuve pour ces missionnaires, après des années de travaux et de sacrifices, de voir leur école-industrielle être la proie des flammes en l'année 1905! Malgré travaux, déceptions et épreuves de tous genres, les Soeurs au cours des années, ont dû semer du bien et du beau au coeur de ces «enfants des prairies» car les trois premières vocations glanées de la mission de St-Paul furent des jeunes filles Métisses: Soeur Saint-Wilfrid, Soeur Marie-Euclide et Soeur Marie-Alphonse.



(Photo Archives provinciales)

En 1958, à l'Assumpta Academy de Battleford (Sask.), Soeur Anne-Marie Mireault en compagnie de ses élèves: 2 Canadiennes françaises, 2 Autochtones, 2 Métisses, 2 Allemandes, 2 Anglaises, 1 Irlandaise et 1 Polonaise.

...suite la semaine prochaine

• Malawi

Pour un article trop critique

Goodluck Mhango: chirurgien vétérinaire de 34 ans, est en détention administrative sans inculpation ni jugement depuis son arrestation à Lilongwe, capitale du Malawi, en septembre 1987.

L'arrestation de Goodluck Mhango a suivi la publication dans une revue étrangère d'un article critiquant le gouvernement malawien écrit par son frère, journaliste en exil en Zambie. Goodluck Mhango aurait été arrêté du fait de ses liens avec son frère.

Il était membre du MAFREMO (Mouvement de libération du Malawi), mouvement clandestin d'opposition. À la mi-octobre 1989, son frère et neuf membres de sa famille, dont ses enfants, ont péri dans une attaque à la bombe incendiaire contre leur maison à Lusaka. Les allégations de fonctionnaires zambiens selon lesquels des agents du gouvernement malawien sont responsables de cette attaque restent à justifier.

Le gouvernement malawien n'a jamais donné la raison de la mise en détention de Goodluck Mhango. Toutefois, on croit que les autorités de la sécurité voulaient punir la famille Mhango pour l'article de 1987.

Depuis la fin 1990, les cas de plus d'une centaine de détenus politiques ont été réexaminés par des agents de l'État et 88 d'entre eux ont été relâchés. On croit savoir que le cas de Goodluck Mhango a été examiné mais rejeté.

Le Franco Téléphone 465-6581 - Télécopieur 465- 3647

• *CADO*

Si on aime le théâtre...

par CAROLE THIBEAULT

CALGARY- La Société de théâtre de Calgary a mis sur pied, l'automne dernier, une nouvelle école pour les amants du théâtre, le Centre d'art dramatique de l'Ouest (CADO). Le CADO devait être en fonction dès septembre 1991 mais la responsable, Edmonde Aury, a préféré attendre janvier 1992 pour faire l'ouverture officielle afin d'être bien certaine que tout soit bien prêt à fonctionner.

Il y a déjà quelques années que la population des Prairies attend une école de théâtre mais les projets ébauchés auparavant étaient trop ambitieux pour les budgets et les possibilités. «Notre début est très modeste, explique Edmonde Aury, mais aussi très sérieux. Et nous n'avons pas l'ambition de devenir l'équivalent ou même le concurrent du Conservatoire de Montréal ou des Écoles nationales du Québec.»

En fait, le nouveau Centre d'art dramatique de l'Ouest a pour principal objectif de devenir reconnu au niveau national et permettre aux gens de l'Ouest canadien de prétendre aux mêmes possibilités que la population de l'Est pour les concours d'entrée dans les grandes écoles de théâtre canadiennes et même françaises, que ce soit pour être acteur, metteur en scène ou écrivain.

Les participants aux cours atteindront une connaissance du théâtre et solidifieront les bases du jeu théâtral professionnel, raffermiront leur personnalité et apprendront à vaincre leur timidité. «Les cours ne sont pas offerts seulement aux personnes qui veulent devenir des professionnels du théâtre mais aussi à ceux qui par exemple veulent apprendre à parler en public ou simplement savoir comment se mettre en valeur au niveau professionnel», indique la responsable de CADO.

Pour être diplômés de CADO, les étudiants devront réussir quatre sessions de cours: les deux premières phases consistent à apprendre à se mouvoir, apprendre à parler ainsi qu'à poser sa voix; lors de la troisième phase, on concrétisera l'apprentissage en montant une pièce de A à Z, ce qui veut dire création des costumes, des décors et même du texte; quant à la quatrième phase, elle sert vraiment de préparation aux concours d'entrée des écoles de théâtre réputées. Cette dernière phase s'étire sur toute une année comparativement à dix semaines pour chacune des autres phases.

Avec les années, le CADO entend bien augmenter son personnel mais pour l'instant deux professeurs enseigneront la matière: Gilles Gagnon pour le côté diction et exploitation de texte ainsi que Verra Plouffe pour le jeu théâtral, le mouvement et la danse.

Les cours du Centre d'art dramatique de l'Ouest sont accessibles à toute la population et n'ont lieu qu'une fois par semaine: le samedi après-midi pour les enfants de 5 ans et plus et les adolescents, le mercredi soir pour les adultes. Il en coûtera 95$ pour inscrire un enfant pour une session; 250$ pour un adolescent et 280$ pour un adulte. «Si l'on considère qu'il faut payer les professeurs, la salle de classe fournie par l'Éducation permanente et tout le matériel nécessaire, les prix sont vraiment raisonnables», affirme Edmonde Aury.

À venir jusqu'à maintenant, une vingtaine d'étudiants se sont inscrits pour la première phase. Leur premier cours a eu lieu samedi dernier pour les jeunes et mercredi soir pour les adultes. Le CADO entamera sa deuxième série de cours en avril prochain.

Pour les intéressés, communiquer Edmonde Aury au 281-7342 ou au 650-4332 ou bien Antoinette Toni Hallet au 250-5004.

• *Culture*

Le gouvernement doit se préoccuper de la formation des artistes

OTTAWA(APF): Les artistes ont besoin de formation continue et de perfectionnement tout au long de leur développement artistique. Malheureusement, il existe une totale absence de politique fédérale en matière de formation professionnelle en arts.

Voilà une des constatations qui ressort du rapport de la Commission White-Rossignol sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada, qui sera rendu public dans quelques semaines.

La coprésidente de la commission, la comédienne Michelle Rossignol, a profité du forum sur la formation professionnelle organisé par l'Association nationale des théâtres francophones hors Québec, pour dévoiler les grandes lignes de ce rapport de 800 pages, qui contient 56 recommandations tournant autour de la formation professionnelle. Après un an et demi de travail, après avoir rencontré 700 personnes au pays et lu 180 mémoires, la commission White-Rossignol ne peut que constater les lacunes dans le domaine de la formation professionnelle des artistes.

Première constatation: pas moins de sept ministères, du ministère des Communications à celui des Affaires extérieures, interviennent dans le domaine de la formation professionnelle, sans aucune planification.

Deuxième constatation: avant de parler de formation, il faudrait s'attarder aux conditions de vie des artistes qui vivent, «dans un état de pauvreté autant dans les grands centres que dans les centres éloignés» selon Mme Rossignol. «Ça fait longtemps que nous sommes pauvres!». Cependant, ajoute-elle, la récession est «le coup de poing final» sur les artistes.

Troisième constatation: On assiste à la disparition des valeurs artistiques dans les écoles. Les artistes n'enseignent plus, les enfants ne voient plus de spectacles dans les écoles primaires, avec comme résultat qu'on ne forme plus un nouveau public pour l'avenir. «Les artistes ont besoin d'une relève et d'un public, qui disparaîtront à moins que les jeunes soient sensibilisés dans le domaine artistique».

En outre, la précarité de l'enseignement des arts dans les écoles incite le gouvernement fédéral à réduire ses subventions pour les enseignants. Pourtant, affirme Mme Rossignol, «l'école est un des leviers essentiels de toute politique culturelle».

Autre problème: Jusqu'à tout récemment et encore aujourd'hui dans certains centres d'emploi, il faut être chômeur pour obtenir une aide fédérale d'Emploi et Immigration en matière de formation professionnelle. Or, dit Michèle Rossignol, «l'artiste n'est pas un chômeur, c'est quelqu'un qui est sous-employé». Selon elle, le programme de formation d'Emploi et Immigration dans le secteur culturel est «inefficace», et les statistiques du ministère traitant du perfectionnement et de la culture sont «extraordinairement faussées», puisqu'on va jusqu'à offrir de la formation professionnelle «à des fleuristes et des coiffeurs», sous prétexte qu'il s'agit de culture!

La formation hors Québec est limitée

En parcourant le pays, Mme Rossignol a constaté que les artistes francophones de l'ex-

...suite en page 9

À VOTRE SANTÉ

Il faut bouger!

par GUY SCHERRER

Pourquoi faut-il rester actif tout au long de notre vie? Tout simplement pour garder notre corps fonctionnel. Moins on lui demande de fournir de l'effort moins il sera apte à en fournir. Votre corps, c'est un peu comme les services offerts par le gouvernement. Au début, il y a beaucoup de choses d'offertes mais au fur et à mesure que les dépenses augmentent, on coupe pour éliminer les services les moins utilisés ou pas utilisés du tout. Ainsi plus le temps passe moins il y a de services offerts.

Pour votre corps c'est un peu la même chose qui se passe. Pendant la période de croissance, il se développe au maximum de son potentiel héréditaire. Règle générale, tous les enfants sont actifs: ainsi toutes les fonctions du corps sont sollicitées, cela entraîne le développement normal du corps. Après cette période de notre vie, le corps se base sur le principe d'économie d'énergie. Il met en veilleuse les fonctions qui ne sont pas assez souvent utilisées. Par conséquent, après la croissance, le corps commence à se détériorer. La vitesse de détérioration des fonctions est variable. Elle dépend de la fonction elle-même, des facteurs héréditaires et de votre degré d'activité. Elle augmente avec l'âge, elle peut être diminuée et même arrêtée par l'activité physique. Dans des conditions normales le corps réagit à l'activité physique en maintenant ou en améliorant les fonctions sollicitées lors de sa pratique.

Si vous ne voulez pas vous retrouver avec des fonctions respiratoires, coronaires, musculaires, osseuses, etc, réduites au minimum de leur potentiel kinesthésique, bougez. Il faut rester actif tout au long de notre vie. Il n'est pas nécessaire de poursuivre un entraînement du calibre d'un athlète olympique pour profiter des bienfaits de l'activité physique. _tre actif c'est le meilleur moyen pour contrer les coupures de services de votre corps. Pourquoi la plupart des gens restent-ils impassibles devant les coupures de leur corps et sont-ils beaucoup plus vigilants face à celles de leur gouvernement?

Culture

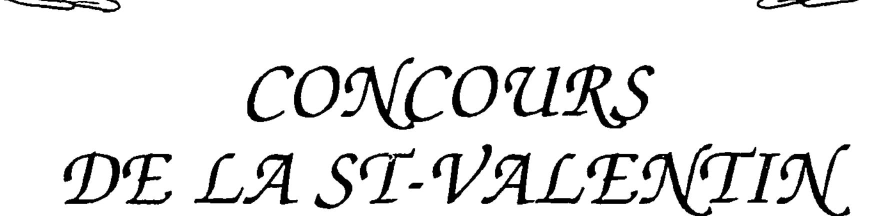
...suite de la page 8

térieur du Québec «ne trouvent pas chez eux ce qu'il faut pour la formation». Elle a trouvé «plus pauvre qu'il y a dix ans» le département des arts de l'université de Moncton.

«Il y a eu de très grands formateurs francophones hors Québec, qui sont sans relève, déplore Mme Rossignol. S'il n'y a plus de relève pour la formation, c'est que les artistes ne sont pas bien payés.

Irène Mahé du Cercle Molière de Winnipeg confirme les propos alarmistes de Mme Rossignol. «Au niveau de la formation il n'y a rien dans l'Ouest pour la formation théâtrale en français», déplore-t-elle. Il faut que les jeunes aillent parfaire leur formation théâtrale dans les écoles de l'Est, à Ottawa où à l'Ecole nationale de théâtre à Montréal. «Si on les forme dans l'Est, ils restent dans l'Est». Et l'aide du gouvernement fédéral? «On a demandé deux fois des subventions au Secrétariat d'Etat pour que les théâtres francophones de l'Ouest parlent de formation et ils ont refusé», fulmine Mme Mahé.

En Acadie, l'université de Moncton ne répond pas aux besoins de formation de tous les comédiens selon Marcia Babineau, cofondatrice du Théâtre de l'Escaouette. Les artistes doivent donc s'exiler à Montréal s'ils veulent parfaire leur formation et encore dit-elle, la formation n'est pas adaptée pour ceux qui font du théâtre régional.



CONCOURS DE LA ST-VALENTIN

DE BEAUX PRIX À GAGNER!

Le 14 février prochain c'est la St-Valentin, la fête de l'Amour, des amoureux. À cette occasion, le journal **Le Franco** et la **Librairie Le Carrefour** organisent un concours de dessins et de poèmes.

CONCOURS DE DESSINS

Le concours de dessins s'adresse aux étudiants **de la maternelle à la 4e année inclusivement**. Nous attribuerons un prix par niveau, ce qui veut dire 5 prix.

CONCOURS DE POÈMES

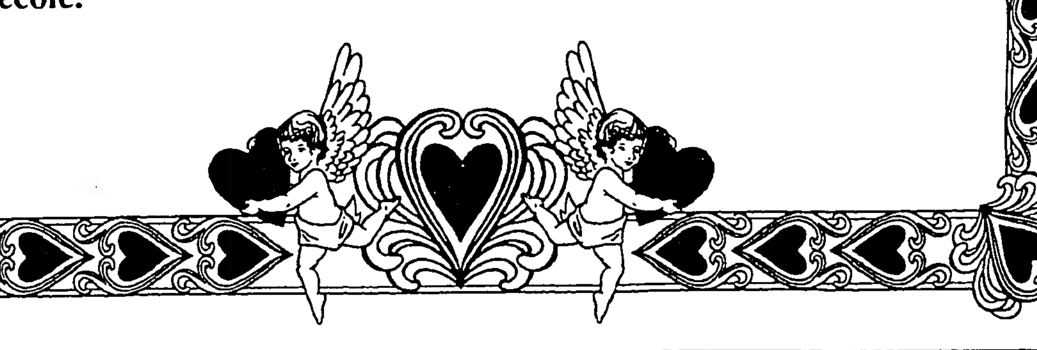
Le concours de poèmes s'adresse aux étudiants **de la 5e à la 12e année inclusivement**. Nous demandons aux participants de se limiter à **16 lignes**. Nous attribuerons un prix par niveau soit 8 prix.

Date limite du concours:
le 31 janvier 1992 à 16h30

Les noms des gagnants seront connus dans l'édition du 14 février.

Veuillez adresser votre dessin ou votre poème à:
Concours de la St-Valentin
Le Franco
8923 - 82e Avenue
Edmonton, Alberta
T6C0Z2

N.B. - N'oubliez pas de bien identifier votre chef-d'oeuvre en y mettant votre nom, votre adresse complète, votre numéro de téléphone, votre âge, votre année scolaire et le nom de votre école.





Ensemble au Canada: le bon interlocuteur?

par YVES CHOUINARD

CALGARY -En début d'année, le groupe Ensemble au Canada, représentant quelque 300 organismes communautaires de la région de Calgary, transmettait aux Québécois et aux Québécoises, via les journaux, leurs meilleurs voeux pour l'année 1992 et leur espoir pour un Canada uni.

Nous ne pouvons qu'être impressionnés par l'ampleur de l'opération et le nombre d'organismes regroupés en si peu de temps. Dans le débat constitutionnel actuel, trop souvent empreint de mesquinerie, c'est un bol d'air frais que ce message d'amitié au Québec de la part de Calgary. Mais pour bâtir un Canada uni, a-t-on choisi le bon interlocuteur?

Le Québec a dit oui au Canada lors du référendum de 1980. Lors du rapatriement de la constitution en 1982, le Canada anglais a dit non au Québec. Le Québec a dit oui au Canada lors de l'accord du lac Meech en 1987. Le Canada anglais a dit non au Québec lors de l'échec de cet accord en 1990. A qui devrait-t-on alors s'adresser pour «sauver» le Canada: à celui qui a dit oui ou à celui qui a dit non?

De plus, dans le cadre de la dualité linguistique canadienne, le Québec est la province qui respecte le plus, et de loin, sa minorité de langue officielle. Le respect de l'autre est beaucoup plus problématique au Canada anglais. Pour garder un Canada uni, ne devrait-t-on pas s'adresser à celui qui pose le plus de problèmes?

Je remercie beaucoup le groupe Ensemble au Canada pour son geste éminemment positif. Je souhaite seulement que le fait qu'on se soit adressé au Québec ne conduise pas à l'interprétation que c'est le Québec qui met en danger l'avenir du Canada.

Le bénévolat

par CLAIRE DORION

CALGARY -Maintenant que vous vous apprêtez à prendre vos résolutions pour le Nouvel An et à refaire votre horaire, pourquoi ne pas y mettre quelques heures par semaine pour aider un des organismes francophones de Calgary?

Le bénévolat est un excellent moyen de développer les compétences et les habiletés que vous désirez, de rencontrer de nouvelles personnes et de connaître des domaines d'activités jusque-là inconnus.

L'un ou l'autre des groupes francophones a besoin de vous. Ils ont besoin d'aide, par exemple, dans l'organisation d'activités, dans un conseil de direction ou un comité de planification, dans le travail de bureau, dans la publicité ou le recrutement...

Si vous êtes flexibles, autonomes ou savez travailler en groupe, si vous voulez apprendre mais aussi donner de votre temps, de vos idées et de vos talents, appelez-moi au 250-5001; je me ferai un plaisir de vous informer sur les divers groupes et organismes et sur les possibilités qui sont offertes dans le travail bénévole à l'intérieur de la communauté francophone de Calgary.

À Calgary, on fête le jubilé d'or d'Albert et Antonia Comeault

par ESTELLE PARADIS

CALGARY - Un événement rare dans la vie des conjoints est bien le bonheur de célébrer son 50e anniversaire de mariage.

Le 12 octobre dernier, les frères et soeurs, neveux et nièces des jubilaires sont venus marquer leur anniversaire par une belle soirée organisée par Fred Comeault et Grace Wardel.

Le 29 décembre, jour de l'anniversaire, nombreux parents et amis se sont réunis pour fêter avec eux. Pour ceux qui étaient absents, laissez-moi vous raconter un peu cet événement. A 16h, l'église Ste-Famille avait un caractère tout particulier, il y avait de la joie dans l'air! Le père Joly bénissait le renouvellement des voeux de mariage de Albert et Antonia Comeault alors que Gracia Gagnon touchait l'orgue et que nos chanteurs de la paroisse harmonisaient leurs beaux cantiques. Rose-Marie Morin a fait entendre sa belle voix et nous a chanté l'»Ave Maria». Paul Hamel et Louise Montpetit ont fait la lecture du jour. Notre dévoué curé Jacques Joly offert ses félicitations et ses voeux de bonheur à l'heureux couple.

A 18h, un succulent souper a été servi dans la salle paroissiale. La salle avait été bien décorée pour la fête: à noter une pancarte artistique, chef-d'oeuvre de Rick Wolfe, époux de l'organisatrice de cette soirée Sylvia Lemaire Wolfe.


Albert et Antonia Comeault

Le maître de cérémonie était Lil Dooley. Au programme musical, on a eu les Gigueurs de Calgary qui ont su nous charmer ainsi que nos chanteuses, Lil Dooly, Paulette Boutet, Rose-Marie Morin, Yvette Dupuis et Louise Montpetit. La musique de la famille Lemaire a fait frémir la salle et les coeurs... au piano, la jubilaire Antonia Lemaire Comeault, à l'accordéon, Rita Lemaire Prouse et Aldéo Lemaire au violon. L'orchestre de la soirée était Martin Walsh. Raymond Lemaire a fait les remerciements à la fin de cette touchante soirée.

Comme nous aimons toujours parler des événements d'un autre âge, revenons en arrière... Le 29 décembre 1941, en l'église de Vicomte Saskatchewan, une ravissante jeune fille entrait au bras de son père Adelard Lemaire. Celui-ci donna en mariage sa fille Antonia à Albert Comeault, fils de Edward Comeault et de Gertrude Poliquin de Vicomte. Cet heureux couple n'a jamais oublié ces souvenirs jadis vécus.

Albert travaillait avec la compagnie «Canadian Pacific Railway», le couple vivait le parfait bonheur mais le destin avait ses secrets... En 1942, Albert a été appelé par l'armée, il a joint l'école «Royal Canadian Engineer». De 1943 à 1945 il a été obligé d'aller en Europe et de vivre deux années de guerre, éloigné des siens. En 1946, Albert et Antonia sont venus s'installer à Calgary. En ce temps-là, les gens n'étaient pas gâtés par les exigences de la vie parce que pour eux, le devoir primait sur tout et Albert et Antonia étaient de ceux pour qui le bonheur consistait à aider les autres. Ils ont coopéré avec générosité à l'oeuvre commune de l'édification de la paroisse Ste-Famille.

Nous, les paroissiens de Ste-Famille, rendons hommage à Albert et à Antonia en mentionnant quelques-unes de leurs actions: membres du comité de bingo qui de 1946 à 1978 ont travaillé tous les lundis soirs au «Garden» afin de ramasser des fonds pour payer la dette de l'église. Albert a été l'un des fondateurs du Foyer Jean Toupin et du parc Beauchemin. Antonia, pour sa part, a oeuvré avec les dames de Ste-Famille dont elle a été présidente pendant 9 ans. Il y a tellement plus à dire sur leurs actes de dévouement, j'en passe et j'en passe... Mais en bref, Albert et Antonia ont aidé à la formation du petit noyau francophone qui a, par la suite, grandi et pris de l'essor jusqu'à ouvrir, en peu d'années, des organismes à travers la ville.

Sans doute, la fatigue a ridé leur front et leurs pieds et ils sont devenus moins agiles, mais dans leurs coeurs, l'âge n'a pas laissé de trace. De ces coeurs jaillissent toujours les satisfactions du devoir accompli.

Albert et Antonia, au nom de tous vos parents et amis, des paroissiens de Ste-Famille et de l'ACFA, nous vous souhaitons une longue vie et une bonne santé. Oserons-nous vous souhaiter d'assister un jour à vos noces de diamant?

Etaient présents: les familles Comeault Hamel, Alma Giroux, Eva Comeault et son mari Frank Dubois de Saskatoon, Elaine et Roger Sylvestre de Régina, Estelle Lemaire Labonté de Valleyfield au Québec, sa fille Louise Montpetit, ses 2 petits-fils, Laurent et Bernard Montpetit de Beauharnois, Québec; Rita Lemaire Prouse de Kelvington, Saskatchewan, son fils, Garth Prouse de Vancouver, Marilyn Lemaire Wardel de l'Australie, M. et Mme Aldéo Lemaire de Bonnyville et Rosario Lemaire de Olliver, B.C.

Catherine Sawyer écrit au Premier ministre

Cher M. Mulroney

Je m'appelle Catherine Sawyer. J'ai dix ans. Je vous écris cette lettre parce que j'apprécie l'importance du travail que vous faites et j'aimerais vous rencontrer pour vous le dire.

Le neuf octobre, je suis allée au Parlement du Canada à Ottawa avec ma mère et mon frère pour vous écouter. J'ai beaucoup aimé cette expérience. Vous savez quoi? J'ai presque eu ma photo prise avec vous, mais malheureusement vous étiez trop occupé.

J'ai une question pour vous, j'espère que vous direz oui. Pourriez-vous venir à mon école francophone à Calgary? Les élèves de ma classe, moi et mes professeurs ainsi que mon école en seraient fiers. Mon école est la seule école francophone à Calgary et on aimerait bien vous rencontrer.

Sincèrement,
Catherine Sawyer

Les voyageurs de FJA: vifs et actifs

par Andréa Brais

CALGARY - Notre assemblée générale annuelle a eu lieu les 18, 19 et 20 octobre derniers. Tous les membres présents ont eu beaucoup de plaisir même si nous n'avons pas eu autant de participation que prévu.

La danse du vendredi soir sur le thème «boxers» a été une grande réussite: nous avons nommé une reine et un roi et nous avons donné des «boxer shorts» en prix.

A la réunion du samedi matin, nous avons adopté de nouveaux statuts et règlements, et la programmation pour l'année qui vient. Après avoir dégusté des bons spaghettis avec sauce maison, nous avons élu le nouvel exécutif. Il s'agit de: Andréa Brais, présidente; Mélanie Boutot, vice-présidente; Michelle Savoie, présidente des comités organisateurs; Hugues Benoit, conseiller; Jonathan Gagné, trésorier et Corinna Compton, secrétaire.

Après les élections, Denise Lavallée nous a donné un atelier sur le journalisme. C'est lors de cet atelier que les Voyageurs ont découvert leurs talents, jusque là bien cachés, de journalistes. Leur première enquête a révélé que les Voyageurs ont voyagé hors de cette galaxie, grâce à Pepsi la nouvelle génération. L'expérience du journalisme restera longtemps gravée dans l'esprit des participants.

Malgré de petits problèmes de clé, de manque d'écoute et de «tag» d'auto, nous avons pu relaxer à la piscine à vagues le samedi soir.

HOCKEY

La ligue de hockey francophone (LHF) a débuté sa saison officielle quelques semaines en retard. Je crois qu'il n'y a eu, en tout, que trois parties qui se sont déroulées le jeudi comme prévu. Les joueurs se sont reposés pendant les vacances de Noël et reprendront les joutes avec la rentrée

SKI

De ce temps-ci, nous sommes en grande préparation pour organiser un voyage de ski échange de quatre jours, du 21 au 24 avril 1992, aux centres de ski «Sunshine» et «Lake Louise». C'est un projet que nous faisons avec la Saskatchewan. Nous pensons habiter à l'auberge de jeunesse internationale de Banff. Comme vous devez vous en douter, nous sommes en quête de fonds pour couvrir les frais de ce voyage. C'est un gros projet pour nous et c'est pour cela que nous aimerions demander l'aide de la communauté. Votre support financier serait grandement apprécié. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Andréa Brais au 262-2525.

De quoi réfléchir

par Arturo Lizardi

CALGARY - Cette histoire s'est passée il y a quelques années à peine lorsque la Banque Mondiale a engagé un conseiller pour examiner un problème agricole en Bolivie. Le conseiller, un éducateur communautaire mexicain, connaisait bien la Bolivie, l'histoire, l'économie et la société sud-américaine. Voici ce qu'il raconte:

La Banque Mondiale voulait que je découvre les raisons pour lesquelles les fermiers du lac Titicaca ne cultivaient pas le blé. Les fermiers avaient les graines et tout le matériel aratoire nécessaire mais ils ne semaient pas le blé qui leur avait été donné.

D'abord, j'ai pensé refuser de travailler pour la Banque Mondiale... nous savons qui sont les oppresseurs... mais finalement, j'ai accepté en me disant que je pourrais au moins avoir de belles vacances en Bolivie aux frais de la Banque Mondiale. J'ai donc accepté et je suis allé en Bolivie.

Je suis arrivé à La Paz et j'ai pris le chemin du lac Titicaca. C'est une région d'une grande beauté avec des collines onduleuses et un lac merveilleux dont la couleur change et où se reflète le ciel et les nuages. Les bateaux de pêche que l'on trouvent sont fascinants, chacun a son lama à la proue. Ce qui fait que les bateaux ont l'air de s'élever tout droit vers le ciel et de glisser sur l'eau avec grâce. Les nez des lamas pointent tous vers le village, comme un compas, les pêcheurs savent toujours dans quelle direction aller.

Pendant un mois, je me suis fait des amis et j'ai eu bien du plaisir. Mais voilà que les patrons ont commencé à me demander «Ca vient ton rapport? Auras-tu bientôt terminé?» Vous savez à quel point les bureaucrates peuvent être tannants! Ils s'impatientaient, alors j'ai décidé de faire mon travail et j'ai demandé à mon ami: «Pourquoi ne cultives-tu pas de blé?»

«Ah!, me dit Juan, tu es donc vraiment un étranger toi»

«Mais non, je ne suis pas un parfait étranger»

«Oui, tu es un étranger», dit-il. «Il n'y a que les étrangers qui demandent une telle question. Demain, tu devras partir.»

«Mais voyons, lui dis-je, nous nous connaissons depuis plus d'un mois, nous avons ri ensemble et nous nous sommes longuement raconté des histoires. Tu ne peux pas me dire de m'en aller comme ça. Je ne suis pas un étranger. Pourquoi ne cultivez-vous pas de blé?»

Mon ami m'a regardé, sans sourire. «Je dois aller consulter les autres.» Plus tard, il m'a dit: «Demain à 5h, je vais t'amener et te montrer pourquoi. Ensuite, tu partiras.»

A 5h, nous nous sommes levés et nous sommes allés au lac.

«Dis-moi ce que tu vois?» m'a dit mon ami.

«Je vois le lac».

«Que vois-tu près du lac?»

«Je vois des canards dans leurs nids».

«Voilà» dit-il «maintenant tu sais pourquoi nous ne cultivons pas de blé.» Il s'est retourné et s'est préparé à partir.

«Attends» lui dis-je. «Je ne comprends pas, je suis ignorant. Je vois les canards mais je ne comprends pas. Vous avez le blé et vous avez l'équipement, pourquoi ne semez-vous pas le blé?»

Mon ami m'a regardé. «Où sont les canards?» dit-il avec une patience infinie. Je lui ai répondu:

«Près du lac.»

«C'est ça, tu as ta réponse» et il s'est mis à marcher.

«Ecoute, je suis un homme qui ne comprends pas vite, je suis un ignorant qui a encore beaucoup à apprendre. Nous sommes des amis toi et moi, alors dis-moi. Je vois le lac et je vois les canards dans leurs nids près du lac, mais, je ne comprends toujours pas pourquoi vous ne cultivez pas de blé.»

Il y a eu un long silence, puis mon ami a parlé.

«Pour pousser, le blé a besoin de beaucoup d'eau. Quand les canards font leurs nids près du lac c'est qu'il ne pleuvra pas beaucoup. S'ils font leurs nids plus haut sur les berges, ça veut dire qu'il y aura beaucoup de pluie. Les canards savent mieux que quiconque ce que sera le climat. Ils sont nos guides et éducateurs. Les fermiers d'ici doivent déjà beaucoup d'argent à la Banque Mondiale. Nous sommes endettés depuis que les représentants de la Banque sont venus nous faire cultiver du blé la dernière fois. Maintenant, tu dois t'en aller.»

Je suis parti et je suis allé à Washington faire mon rapport. J'ai parlé aux grands patrons de la Banque Mondiale dans leurs beaux bureaux luxueux. Je leur ai dit: «Les canards ne veulent pas faire neurs nids sur les hauteurs de la berge du lac alors les fermiers ne veulent pas cultiver de blé.»

J'ai envoyé mes 5,000$ d'honoraires à mes amis du lac Titicaca. Ils font du bon travail là-bas.

Calendrier en bref

Janvier

24 Rencontre du groupe **Copains de jeux** pour une partie de quilles. Voir plus bas pour plus de détails.

24 La saison de l'impro recommence. **Les vendredis de l'improvisation**, au Riverside Club, 110 Point Mc Kay Cres.

31 Impro au Riverside Club à 20h

Février

du 6 au 9 «Mort sur le Nil» une pièce d'Agatha Christie présentée par la Société de théâtre de Calgary à la salle Dr Betty Mitchell du Jubilee Auditorium. Pour réservations et détails, téléphonez à la STC au 250-5004.

7 Rencontre du groupe **Copains de jeux**

14, 21 et 28 février Impro au Riverside Club à 20h

21 Rencontre du groupe **Copains de jeux**

Notes:

Chaque vendredi soir, rencontre des 50 ans et plus au **Club de l'Amitié de Calgary,** au sous-sol de l'église Ste-Famille, 1719 - 5 Rue N.O. Pour information, téléphoner à Rollande Laitre au 279-9556.

Chaque deux semaines, des mères et leurs enfants se réunissent afin de permettre à leurs enfants de jouer entre eux en français. Toutes les rencontres sont de 9h30 à 11h30. Les frais d'activités sont habituellement de 5,00$ par famille. Pour avoir des renseignements additionnels sur le groupe **Copains de jeux**, téléphoner à Gisèle au 547-0612.

Juges demandés pour le «Calgary Youth Science Fair»

Tâches

Juger les projets de science des élèves bilingues du niveau élémentaire (5 et 6) ou secondaire (7 à 12)

Exigences

Quelques heures de travail bénévole

Un niveau de français suffisant

Un intérêt pour les sciences

Le goût de travailler en équipe

Dates

le mercredi 4 mars à 19h - information

le vendredi 6 mars de 7h à 12h - évaluation des projets

Lieu

Stampede

Information

Renée Michaud

Fairview School

253-9741 (avant le 5 février)

Voeux de Mgr J. N. MacNeil

Chers Frères et Soeurs,

Nous voulons vous parler aujourd'hui d'un moment difficile dans l'histoire de notre pays. Nous sommes placés devant des décisions ardues au sujet de questions complexes. Pire encore, nous semblons avoir perdu la volonté d'effectuer ces choix dans un esprit de générosité. Bref, certains d'entre nous ne paraissent plus animés du désir de vivre ensemble en tant que Canadiens.

Mais que dire, nous les évêques catholiques, qui n'ait pas été répété cent fois, mille fois au cours de ces dernières années? Nous n'avons pas de message politique à transmettre, seulement le message spirituel des Évangiles de s'aimer les uns les autres sincèrement et dans la vérité des faits; et nous restons à l'écoute de notre tradition catholique qui nous incite toujours à travailler pour le bien de tous.

Tous les Canadiens aspirent à une collectivité paisible et juste pour chacun. Cette collectivité, nous croyons que c'est dans un pays uni d'un océan à l'autre que nous pouvons le mieux l'édifier. Nous ne voyons pas d'avenir pour les régions fragmentées de notre nation. Le Québec fait à ce point partie du Canada, et le Canada fait à ce point partie du Québec, que la séparation nuirait à l'un comme à l'autre, surtout dans le climat actuel de globalisation politique.

Les Canadiens doivent se souvenir que c'est ensemble que nous avons atteint cette qualité de vie admirée du monde entier. Regardez autour de vous! Malgré nos problèmes, nous avons la sécurité, l'espace et des coutumes civilisées: une combinaison qui n'existe nulle part ailleurs sur notre planète! C'est par l'effort collectif de tous les Canadiens que nous l'avons acquise, grâce à des cultures différentes, dans des régions différentes, de différentes façons à des moments différents - grâce à leur apport au patrimoine commun.

Et nous savons que les Albertains, en collaboration avec tous les autres Canadiens, peuvent continuer à façonner un seul pays: une patrie viable, stable, moderne et humaine. Ensemble, nous pouvons répondre aux questions qui paraissent aujourd'hui trop difficiles pour qu'on les aborde seuls. Quelle est la place d'un Québec distinct dans la Confédération? Quel est l'avenir des communautés francophones de l'Alberta? Comment les peuples autochtones peuvent-ils obtenir leur propre gouvernement tout en restant au sein du Canada? Comment les derniers arrivés peuvent-ils devenir de vrais Canadiens tous en préservant ce qui les distingue? Comment équilibrer les droits individuels et ceux de la majorité? Comment trouver des emplois pour tous et protéger malgré tout notre environnement? Comment pouvons-nous veiller sur les pauvres et les malades tout en réduisant notre dette? Il ne sera pas facile de répondre à toutes ces questions dans la justice et la paix. Mais c'est ainsi que la tradition canadienne veut que nous résolvions les problèmes et notre engagement dans ce sens doit se poursuivre.

Par dessus tout, pour bâtir ce pays dans la justice et dans la paix, nous devons nous aimer les uns et les autres! Qu'entendons-nous par là? Il ne s'agit ni de sentimentalité ni même d'une certaine sympathie. L'amour dont nous parlons est un acte de volonté, par lequel chacun cède une part de ses gains personnels pour le bien commun. Cet amour est respectueux des autres traditions et voit en elles des dons qui peuvent enrichir la collectivité. Un tel amour n'a rien de passif. Il tend la main le premier, risque le rejet et s'efforce, pas une seule fois mais «soixante-dix-sept fois» de comprendre l'autre. Car ce que nous construisons sans amour, nous l'échafaudons sur le sable.

J.N. MacNeil
Archevêque d'Edmonton
Président, Conférence des Évêques de l'Alberta



• Nouveaux programmes agricoles

Penser dès le début à l'environnement

par BRUCE D'ANDRÉA

OTTAWA - La conception de programmes et de politiques agricoles a toujours été une tâche complexe et tout indique qu'elle le demeurera, car le gouvernement s'est engagé à voir à ce que ses initiatives respectent l'environnement. Toutefois, personne ne s'en plaint.

«Les Canadiens changent de plus en plus leur façon de penser et d'agir, explique Avrim Lazar, directeur général du Bureau pour un environnement durable d'Agriculture Canada. Ils tiennent maintenant compte des retombées de leurs gestes sur l'environnement. Les gouvernements doivent adopter le même genre d'attitude.»

Pour illustrer la nouvelle philosophie gouvernementale, on peut mentionner les deux programmes de sécurité du revenu agricole, soit le Régime d'assurance du revenu brut (RARB) et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Ces deux programmes ont fait l'objet d'une évaluation environnementale dès leur conception.

Comme il est difficile de prévoir avec exactitude l'impact éventuel du RARB et du CSRN sur les pratiques des agriculteurs, on a décidé d'incorporer l'évaluation environnementale des programmes dans la loi habilitante, une première dans le domaine de la législation fédérale.

Si l'on découvre que les programmes entraînent l'adoption de pratiques d'exploitation nuisibles à l'environnement, des changements seront apportés.

M. Lazar s'empresse d'ajouter que cette nouvelle philosophie ne veut pas dire que l'environnement sera le seul facteur pris en considération dans la conception des programmes agricoles du gouvernement.

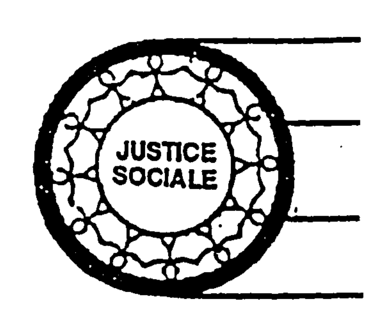
«Ce que nous cherchons, c'est l'équilibre entre les facteurs écologiques, sociaux et économiques, dit-il. L'idée qu'il y a un conflit entre l'écologie et l'économie est dépassée. Le secteur agricole reconnaît que lorsqu'on parle de protection de l'environnement on parle aussi de la protection des sols dont dépend la production agro-alimentaire canadienne.»

Agriculture Canada part du principe que la responsabilité de l'évaluation environnementale incombe à ceux qui conçoivent et mettent en oeuvre les programmes.

Toutefois, il ne suffit pas d'amener les décisionnaires à reconnaître leur responsabilité à l'égard de l'évaluation environnementale. Cette dernière n'est pas une science exacte, et elle en est de plus à ses premiers balbutiements. Autrement dit, ceux qui s'en servent se retrouvent souvent en terrain inconnu..

«Nous nous sommes engagés à examiner les effets de nos programmes sur l'environnement dès leur conception et non après. Nous devons maintenant définir des critères et des méthodes uniformes que tous peuvent utiliser pour évaluer les effets de leurs initiatives sur l'environnement, conclut M. Lazar. Un groupe de travail fédéral-provincial a d'ailleurs commencé à étudier des façons d'établir des points de repère communs.»





• Développement et Paix

La justice sociale, ça t'intéresse?

EDMONTON- «Quand je donne à manger à un pauvre, on dit que je suis un saint. Mais quand je demande pourquoi les pauvres n'ont rien à manger, on dit que je suis un communiste.» (Helder Camara)

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des pauvres parmi nous. Que ce soit ici à Edmonton, un peu partout à travers le Canada ou peut-être même davantage au Tiers-Monde, c'est toujours le même cri: «Qui acceptera de vraiment tendre la main?»

Et pourtant, par la bouche de Matthieu, Jésus nous dit: «Si votre justice ne dépasse pas celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux». (Mt. 5,20)

Tout au long des jours et des semaines qui ont précédé la fête de Noël, les journaux, la radio et la télévision ne cessaient de nous rappeler la nécessité du partage avec ceux et celles qui sont moins favorisés. Le don de cadeaux aux enfants de familles pauvres, la préparation de paniers de nourriture à distribuer aux dépourvus et la planification de repas communautaires pour des centaines de personnes nécessiteuses, tous ces gestes nous ont permis de croire à la générosité de plusieurs citoyennes et citoyens.

Dans notre monde d'abondance -même quand on parle de récession- les plus nantis savent dénouer leur bourse dans un geste humanitaire pour un besoin passager qui leur est signalé.

Mais que dire d'un effort soutenu de réflexion en profondeur pour trouver des solutions à ces situations de crise qui se répètent d'année en année? Plusieurs ont beaucoup de difficulté à investir le temps et les énergies pour apporter, dans notre société, le changement nécessaire afin que cesse cette condition de mendicité qui s'accroît de jour en jour autour de nous et dans les pays du Sud.

C'est pourquoi des organismes comme Développement et Paix et la commission de justice sociale de l'archidiocèse nous proposent de nombreux moyens pour arriver, ENSEMBLE, à rencontrer au niveau de nos paroisses respectives, à réfléchir et à faire une analyse sociale sérieuse pour enfin poser des gestes qui seront lourds de conséquences en vue d'apporter un ou des changements durables dans notre société de consommation.

Au cours des semaines et des mois qui vont suivre, des articles de réflexion sur la justice vous seront fournis à travers Le Franco afin de nous initier mutuellement à tout ce domaine de la justice.

Notre unique désir est de répandre la Bonne Nouvelle de libération pour tous ces pauvres que sont les sans-voix, les sans-abri, les sans-resssources.

Les textes viendront de différentes personnes engagées dans ce processus de changement et qui veulent communiquer cette flamme qui les habite. Nous apprendrons ainsi à mieux connaître tous ces lieux où l'on tente de favoriser une prise-en-charge personnelle pour une vie plus humaine et donc plus riche de sens.

Si tu es du nombre de ces gens et que tu désires participer à cette initiative, communique avec Margot Génier, s.a.s.v. au 453-3167.

AVIS D'INTENTION D'EXPROPRIER
Conformément au paragraphe 17(1) de la Loi
sur les Chemins de fer nationaux du Canada, S.R.C. 1985, c. C-19
et à l'article 5 de la Loi sur les expropriations, S.R.C. 1985, E-21
Déposé chez le régistraire des terres du district nord de l'Alberta, instrument # 912347990

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA exproprie par les présentes certains intérêts dans certains terrains, de la manière suivante:

a) Les terrains dont certains intérêts sont expropriés sont décrits de façon plus précise dans le Plan d'expropriation joint sous l'appellation d'annexe A.
b) La nature des intérêts expropriés est la suivante:
-Fief simple (exception faite des mines et minéraux).
c) Les intérêts expropriés sont nécessaires à l'exploitation ferroviaire de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
d) Il est convenu que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada exproprie les intérêts, et elle les exproprie par les présentes.

SIGNÉ à Edmonton, le 16 décembre 1991.

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Par: ____________
Premier vice-président
de l'Ouest canadien

AFFIDAVIT

JE SOUSSIGNÉ, MAX A. KING, DEMEURANT DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA) DÉCLARE SOUS SERMENT:

1. QUE JE CONNAIS PERSONNELLEMENT ROSS A. WALKER ET QUE JE L'AI VU SIGNER DEVANT MOI LE PLAN FOURNI EN ANNEXE DES PRÉSENTES, POUR LES RAISONS EXPOSÉES CI-DESSUS;
2. QUE CE PLAN A BEL ET BIEN ÉTÉ SIGNÉ DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA), ET QUE JE SUIS LE TÉMOIN CITÉ CI-DESSUS;
3. QUE, À CE QUE JE SACHE, ROSS A. WALKER EST ÂGÉ D'AU MOINS DIX-HUIT ANS ET QU'IL EST L'UN DES PREMIERS VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA.

FAIT SOUS SERMENT, EN MA PRÉSENCE,)
DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA),)
LE 16 DÉCEMBRE 1991.)

Max A. King

R.K. Gibbins
Commissaire à l'assermentation dans
et pour la Province d'Alberta
Mes fonctions prennent fin
le 30 septembre 1994.

LOI SUR LES TITRES DE BIEN FONDS
(Paragraphe 152.3)
AFFIDAVIT CONFIRMANT
LE SIGNATAIRE AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE

Je soussigné, R.A. Walker, d'Edmonton (Alberta), jure et déclare ce qui suit:

1. À la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, je suis le dirigeant désigné dans le présent document et les annexes.
2. La compagnie m'autorise à signer le document sans apposer son sceau.

FAIT SOUS SERMENT, en ma présence, à)
Edmonton (Alberta),)
le 16 décembre 1991)

R. A. WALKER

R. K. Gibbins
Commissaire à l'assermentation dans
et pour la Province d'Alberta

Mes fonctions prennent fin
le 30 septembre 1994.

AVIS D'INTENTION D'EXPROPRIER
Conformément au paragraphe 17(1) de la Loi
sur les Chemins de fer nationaux du Canada, S.R.C. 1985, c. C-19
et à l'article 5 de la Loi sur les expropriations, S.R.C. 1985, E-21
Déposé chez le régistraire des terres du district nord de l'Alberta, instrument # 912347989

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA exproprie par les présentes certains intérêts dans certains terrains, de la manière suivante:

a) Les terrains dont certains intérêts sont expropriés sont décrits de façon plus précise dans le Plan d'expropriation joint sous l'appellation d'annexe A.
b) La nature des intérêts expropriés est la suivante:
-Fief simple (exception faite des mines et minéraux).
c) Les intérêts expropriés sont nécessaires à l'exploitation ferroviaire de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
d) Il est convenu que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada exproprie les intérêts, et elle les exproprie par les présentes.

SIGNÉ à Edmonton, le 16 décembre 1991.

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

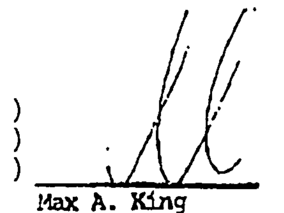
R. A. WALKER
Premier vice-président
de l'Ouest canadien

AFFIDAVIT

JE SOUSSIGNÉ, MAX A. KING, DEMEURANT DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA) DÉCLARE SOUS SERMENT:

1. QUE JE CONNAIS PERSONNELLEMENT ROSS A. WALKER ET QUE JE L'AI VU SIGNER DEVANT MOI LE PLAN FOURNI EN ANNEXE DES PRÉSENTES, POUR LES RAISONS EXPOSÉES CI-DESSUS;
2. QUE CE PLAN A BEL ET BIEN ÉTÉ SIGNÉ DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA), ET QUE JE SUIS LE TÉMOIN CITÉ CI-DESSUS;
3. QUE, À CE QUE JE SACHE, ROSS A. WALKER EST ÂGÉ D'AU MOINS DIX-HUIT ANS ET QU'IL EST L'UN DES PREMIERS VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA.

FAIT SOUS SERMENT, EN MA PRÉSENCE,)
DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA),)
LE 16 DÉCEMBRE 1991.)



R. K. Gibbins
Commissaire à l'assermentation dans
et pour la Province d'Alberta
Mes fonctions prennent fin
le 30 septembre 1994.

LOI SUR LES TITRES DE BIEN FONDS
(Paragraphe 152.3)
AFFIDAVIT CONFIRMANT
LE SIGNATAIRE AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE

Je soussigné, R.A. Walker, d'Edmonton (Alberta), jure et déclare ce qui suit:

1. À la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, je suis le dirigeant désigné dans le présent document et les annexes.
2. La compagnie m'autorise à signer le document sans apposer son sceau.

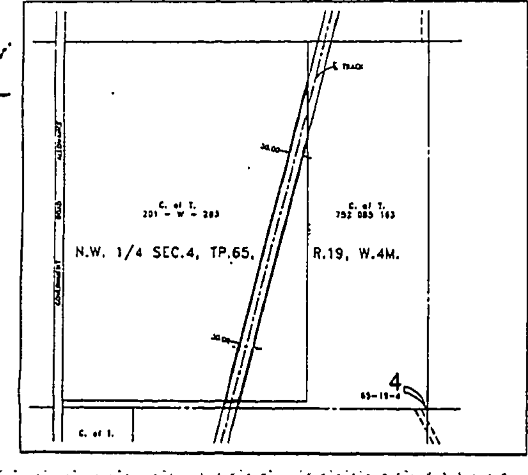
FAIT SOUS SERMENT, en ma présence, à)
Edmonton (Alberta),)
le 16 décembre 1991)

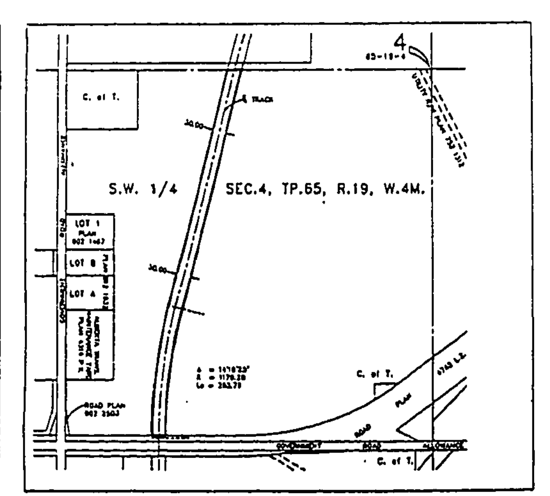
R. A. WALKER

R. K. Gibbins
Commissaire à l'assermentation dans
et pour la Province d'Alberta

Mes fonctions prennent fin
le 30 septembre 1994.

Annexe A





AVIS D'INTENTION D'EXPROPRIER

Conformément au paragraphe 17(1) de la Loi
sur les Chemins de fer nationaux du Canada, S.R.C. 1985, c. C-19
et à l'article 5 de la Loi sur les expropriations, S.R.C. 1985, E-21

Déposé chez le régistraire des terres du district nord de l'Alberta, Plan # 9123695, instrument # 912347971

Annexe A

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Plan d'expropriation:
d'un terrain en location (à l'exclusion des mines et minerais qui pourraient s'y trouver) portant sur une période de deux ans débutant le 1er janvier 1992 et se terminant le 31 décembre 1993.
Terrain en cause:
N.W. 1/4 SEC.33, TP.64, R.19, W.4M
et de terrains en fief simple (à l'exclusion des mines et des minerais qui pourraient s'y trouver).
Terrains en cause:
N. 1/2 SEC. 29, TP.67, R.19, W.4M
N.E. 1/4 SEC. 32, TP.67, R.19, W.4M
S.E. 1/4 SEC. 8, TP.67, R.19, W.4M
S.E. 1/4 SEC. 32, TP.67, R.19, W.4M
E. 1/2 SEC 17, TP.67, R.19, W.4M
S.E. 1/4 SEC. 20, TP.67, R.19, W.4M
W. 1/2 SEC. 4, TP.65, R.19, W.4M
N.W. 1/4 SEC.33, TP.64, R.19, W.4M
Comté d'Athabasca no 12
Échelle 1: 5000
1991

La présente constitue le Plan et la description de terrains (à l'exclusion des mines et des minerais qui pourraient s'y trouver) élaborés par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada conformément aux dispositions:
1) des Statuts révisés du Canada 1985, S.R.C. 1985, annexe 1c 16, p.18; de la Loi sur les expropriations , S.R.C. 1970, premier supplément, chapitre 16, paragraphe 42 (3); de la Loi sur les expropriations, S.R.C. 1970, chapitre E-19; et de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, S.R.C. 1970, chapitre C-10, article 17.
2) des Statuts révisés du Canada de 1985, paragraphe 17 (1) de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, S.R.C. 1985, chapitre C-19; et de l'article 5 de la Loi sur les expropriations, S.R.C. 1985, chapitre E-21.

Les terrains en cause ont été mis en évidence sur les plans au moyen de caractères gras et sont ainsi désignés:
N.W. 1/4 SEC. 33, TP.64, R.19, W.4M
N. 1/2 SEC. 29, TP.67, R.19, W.4M
N.E. 1/4 SEC. 32, TP.67, R.19, W.4M
S.E. 1/4 SEC. 8, TP.67, R.19, W.4M
S.E. 1/4 SEC. 32, TP.67, R.19, W.4M
E. 1/2 SEC. 17, TP.67, R.19, W.4M
S.E. 1/4 SEC. 20, TP.67, R.19, W.4M
W. 1/2 SEC. 4, TP.65, R.19, W.4M

Le présent Plan a été signé par le soussigné au nom de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, conformément à l'autorité qui lui est conférée en vertu de l'article 17 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada.

R.A. Walker
Premier vice-président
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Témoin

Je soussigné, Max A. King, demeurant dans la ville d'Edmonton (Alberta), déclare sous serment:

1. que je connais personnellement Ross A. Walker et que je l'ai vu signer devant moi le présent Plan, pour les raisons exposées ci-dessus;

2. que le présent Plan a bel et bien été signé dans la ville d'Edmonton (Alberta), et que je suis le témoin cité ci-dessus;

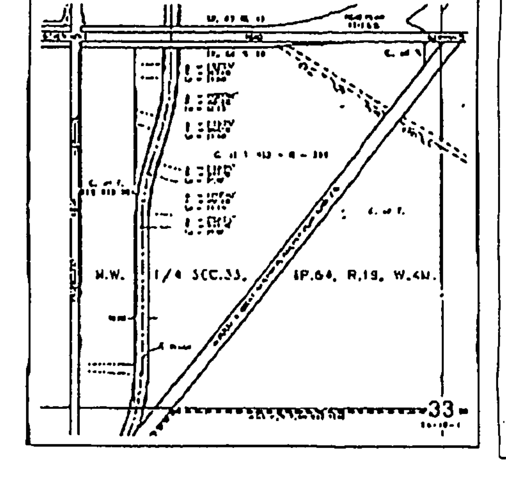
3. que, à ce que je sache, Ross A. Walker est âgé d'au moins dix-huit ans et qu'il est l'un des premiers vice-présidents de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

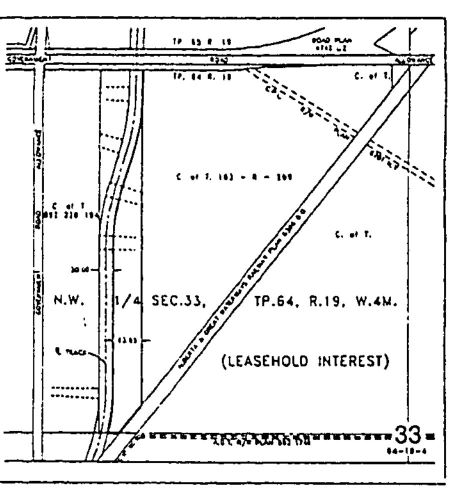
FAIT SOUS SERMENT, EN MA PRÉSENCE,
DANS LA VILLE D'EDMONTON (ALBERTA),
LE 16 DÉCEMBRE 1991.

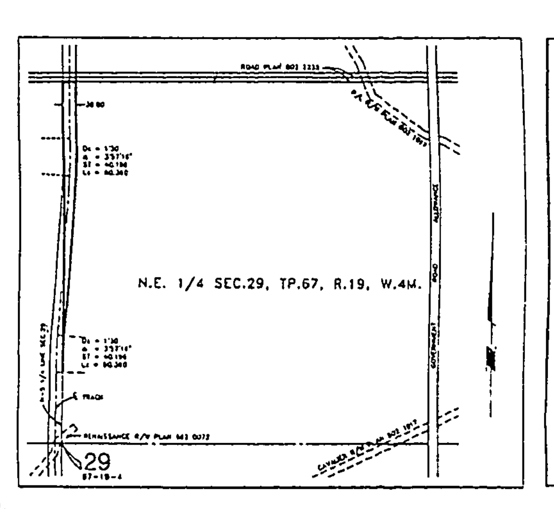
Max A. King

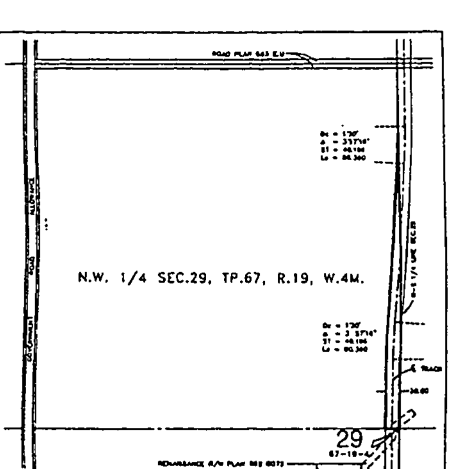
Commissaire à l'assermentation dans et pour la Province d'Alberta

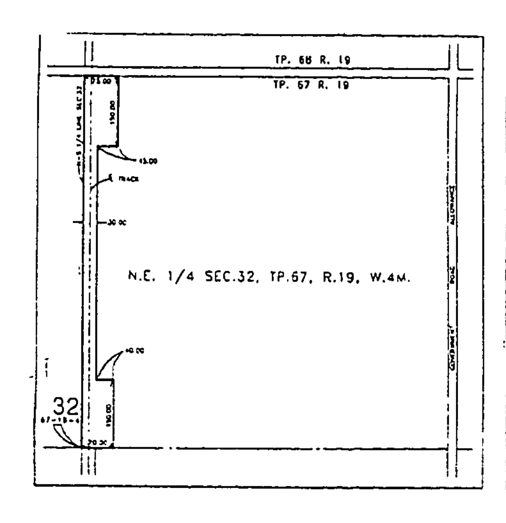
Mes fonctions prennent fin le 30 septembre 1994.

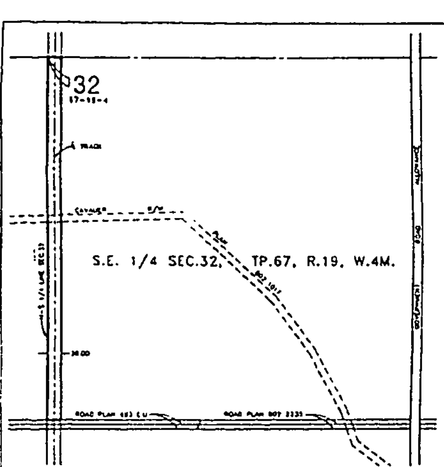


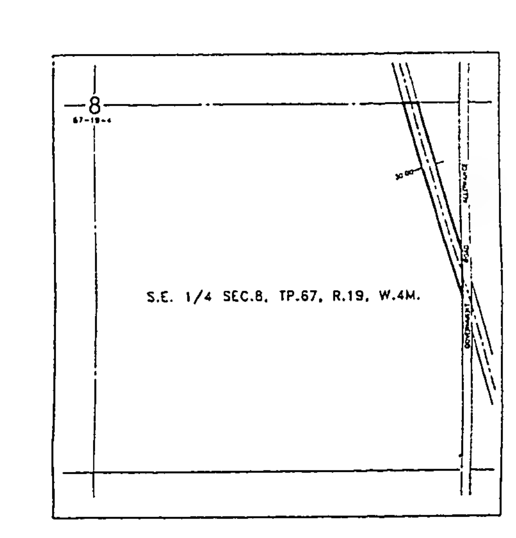


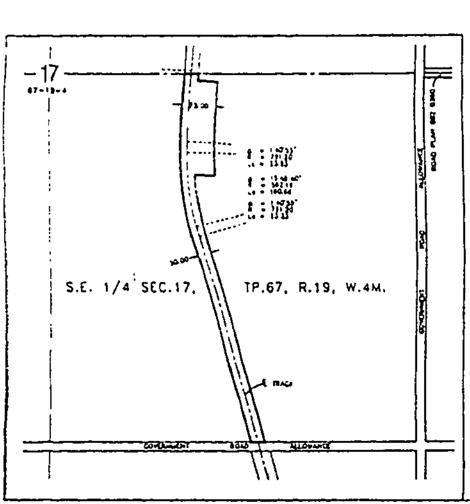


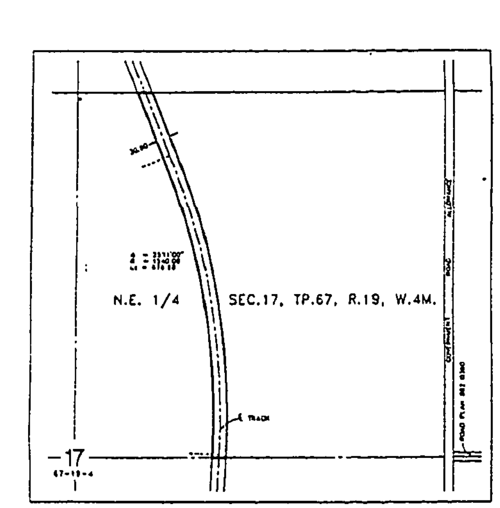


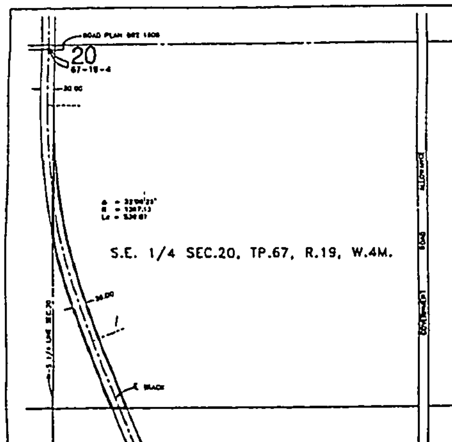












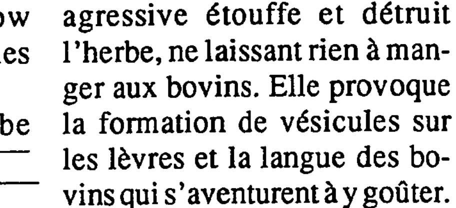
• Pâturages

L'euphorbe au menu des moutons

ELBOW - Une petite armée de moutons s'attaque à une mauvaise herbe qui envahit des pâturages où broutent les bovins. L'euphorbe ésule est une mauvaise herbe toxique pour les bovins, mais dont les moutons se régalent.

Environ 2 000 acres (810 hectares) du pâturage collectif de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) à Elbow (Saskatchewan) sont envahies par l'euphorbe ésule.

Cette mauvaise herbe agressive étouffe et détruit l'herbe, ne laissant rien à manger aux bovins. Elle provoque la formation de vésicules sur les lèvres et la langue des bovins qui s'aventurent à y goûter.



Les moutons, quant à eux, peuvent consommer des tonnes d'euphorbe ésule sans en souffrir. En fait, il s'agit pour eux d'un aliment de choix. Après une période d'accoutumance, ils la préfèrent à l'herbe. Une fois qu'ils ont brouté toute l'euphorbe à un endroit donné, ils parcourent jusqu'à un mille pour en trouver.

Grâce à cet engouement des moutons pour l'euphorbe, l'ARAP n'a pas eu à pulvériser d'herbicides puissants. Elle a plutôt employé un millier d'agneaux et de brebis, qui se sont mis à l'ouvrage à belles dents.

«Nous avons déjà détruit la plupart des populations denses, affirme Norman MacLeod, éleveur dont les moutons broutent l'euphorbe des pâturages de l'ARAP. Nous avons laissé les moutons paître jusqu'à ce qu'il ne reste que des tiges. Il n'y avait plus ni feuilles, ni fleurs ni inflorescences.»

Selon M. MacLeod, les moutons ne peuvent faire disparaître l'euphorbe ésule. Toutefois, après quelques étés de ce traitement, la mauvaise herbe devrait être assez bien contrôlée.

Et cela n'est pas une mince affaire, car l'euphorbe ésule est une mauvaise herbe rustique.

«Une fois qu'elle a colonisé un terrain, précise M. MacLeod, elle se propage sur des acres et des acres. Je crois que si l'on n'avait pas enrayé la propagation de l'euphorbe, l'ARAP aurait peut-être dû réduire le nombre de bovins en pâture.»

Le frère de M. MacLeod, Kenneth, est venu d'Écosse pour prendre soin du troupeau. Il demeurait avec les moutons et trois collies 24 heures sur 24.

Norman MacLeod ajoute que bien que cette technique ne soit pas très courante, des agriculteurs du Canada et des États-Unis s'en sont déjà servis. «Il ne s'agit pas d'une nouvelle idée, mais parfois il faut du temps avant de faire accepter quelque chose.»

Les moutons ont été mis en pâturage de mai jusqu'en septembre et seront de retour au printemps prochain.

• Refroidissement de la récolte

Quand la neige envahit l'entrepôt

par ANDRÉ DESCHAMPS

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU - Ça se voit comme le nez au milieu de la figure, dira-t-on. Reste que la neige et la glace demeurent un moyen très économique de refroidir une récolte. Mais est-ce vraiment rentable?

Clément Vigneault, de la Station de recherches d'Agriculture Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), et deux autres chercheurs, Valérie Orsat, du campus Macdonald de l'Université McGill et Chantal Chartier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ont mis à l'épreuve sur le terrain trois façons de conserver le froid de l'hiver.

«Il s'agissait de vérifier si la neige et la glace étaient efficaces comme agent de refroidissement pour l'entreposage post-récolte ... et dans quelles conditions», commente M. Vigneault.

Des trois techniques à l'étude, seule l'installation d'un bloc de glace dans un entrepôt bien isolé permet de refroidir maïs, radis, brocolis et carottes en feuilles pendant toute la saison de récolte.

La technique du bloc de glace se compare en termes de refroidissement à l'utilisation d'un compresseur conventionnel et la facture est aussi élevée. Mais les blocs de glace ont l'avantage de ne demander que très peu d'entretien, sans compter qu'ils ne requièrent pas l'utilisation de chloro-fluorocarbones (CFC), un gaz réfrigérant, contribuant ainsi à protéger l'environnement.

Les deux autres procédés étendent la saison d'entreposage jusque vers la mi-juillet sans utiliser de système conventionnel de réfrigération.

La méthode de l'étang de glace coûte moins que l'utilisation d'un compresseur et presque tout le système peut être automatisé.

Elle consiste à isoler du soleil et de la chaleur un étang gelé en profondeur. On obtient ensuite la réfrigération en faisant circuler l'eau glacée de l'étang à travers un échangeur de chaleur installé dans l'entrepôt.

«Ce système est d'autant plus rentable si le producteur peut le creuser dans un sol imperméable, précise M. Vigneault. Sinon, il devra l'imperméabiliser pour y retenir l,eau, ce qui augmente évidemment les coûts.»

Enfin, on peut toujours se rabattre sur la neige, entassée dans l'entrepôt, recouverte de sciure de bois, puis dégagée petit à petit lorsque la température de l'entrepôt augmente.

L'investissement initial est à peu près nul, la plupart des agriculteurs ayant les outils nécessaires. L'utilisation de la neige exige cependant une surveillance et un contrôle plus intenses et demande aussi plus de main d'oeuvre.

...suite en page 18

• Agriculture

Il faut agir contre les infestations d'insectes

WINNIPEG- Selon l'entomologiste de la Commission canadienne des grains (CCG), Chris Van Natto, les producteurs doivent prendre l'initiative pour réduire au minimum les infestations par les insectes.

Van Natto dit que le grain stocké dans des cellules ou des réservoirs mal équipés pendant de longues périodes, ou laissé empilé dans le champs par les producteurs, constituent une source principale d'infestation.

En principe, un producteur s'assure que la cellule est propre avant de stocker le grain et il s'assure également que le grain reste sec et frais. Mais même dans des conditions idéales, un producteur devrait vérifier le grain toutes les deux semaines pour s'assurer qu'il n'est toujours pas infesté.

Détection

Les insectes sont souvent difficiles à détecter à l'oeil nu, quoique les grains évidés ou dépourvus de l'extrémité du germe sont de bons indices de la présence d'insectes.

On peut déterminer la présence d'insectes en plaçant sous une lampe un récipient contenant un échantillon de grain. On y laisse l'échantillon pendant la nuit. La chaleur et la lumière de la lampe forceront les insectes à descendre jusqu'au bord du récipient d'où l'on peut les observer.

Des «points chauds» dans une cellule constituent un autre signe d'infestation. Le grain à température élevée attire les insectes et , inversement, les infestations peuvent causer l'échauffement du grain.

Le plus courant des parasites du grain stocké dans les Prairies est le cucujide roux, un insecte d'un brun rougeâtre qui a de longues antennes filiformes. Bien que les adultes qui sont de 1,5 à 2,5 mm de long soient visibles, leurs larves sont presque impossibles à détecter sans équipement spécial.

Détection disponible de la CCG

Les producteurs devraient agir promptement s'ils soupçonnent la présence d'une infestation. La commission canadienne des grains analysera gratuitement un échantillon de grain d'un producteur pour détecter la présence d'insectes.

Traitement

La fumigation avec la phosphine est efficace lorsque les températures de grain sont supérieures à 10°C. Durantl'hiver, il est recommandé de refroidir le grain rapidement à -7°C et de le garder à cette température pendant six semaines.

L'aération est la façon la plus simple de baisser la température du grain. Par temps froid, on peut y parvenir en transférant le grain d'une cellule à l'autre. Une autre façon de procéder est d'enlever l'équivalent d'un camion ou deux de grain de la cellule et de le laisser ainsi pendant la nuit avant de le remettre dans la cellule.

À l'avantage de l'agriculteur

«Les infestation par les insectes nuisent à tous ceux engagés dans l'industrie céréalière», dit Van Natto. «Étant donné que la Loi interdit aux silos à grains d'accepter du grain infesté, le producteur pourrait être le premier à payer le prix.»

Même si le grain infesté réussit à quitter le silo de collecte, il sera ultérieurement détecté. Lorsque le problème est détecté à une étape plus avancée de la manutention, il devient plus coûteux d'y remédier. En fin de compte, ces coûts seront absorbés par le producteur.

Entrepôt

...suite de la page 17

«Il est difficile de dire quelle est la meilleure méthode, remarque M. Vigneault. Chacune d'entre elles a ses avantages et ses inconvénients; chaque producteur doit les adapter à sa situation personnelle.»

Ce retour à la réfrigération naturelle pourrait nous mener loin, croit l'ingénieur.

Espérant conserver la neige plus longtemps, M. Vigneault et ses collègues veulent mettre au point un compacteur à neige pour produire des blocs plus dense qui résisteraient plus longtemps à la chaleur.

«Cette technologie a beaucoup de potentiel, affirme le chercheur. Avec le temps, nous pourrions même envisager la climatisation d'immeubles.»

Radio-Canada Alberta

Semaine du 18 au 24 janvier 1992

Samedi

- 17h00 La bande des six
- 18h00 Le Téléjournal
- 18h10 L'envers de la médaille
- 19h00 Juste pour rire
- 20h00 La peau et les os
- 22h00 Le Téléjournal
- 22h20 Les nouvelles du sport
- 22h40 Télé-sélection: Le chat connait l'assassin

Dimanche

- 17h00 La course destination monde
- 18h00 Le Téléjournal
- 18h10 Découverte
- 19h00 Surprise, sur prise
- 20h00 Les Beaux Dimanches: L'enfant sur le lac
- 21h30 Les Beaux Dimanches: Les derniers arrives... Le défi de l'intégration
- 22h30 Le Téléjournal
- 22h50 Scully rencontre
- 23h30 Les nouvelles du sport
- 23h50 Ciné-club: Ivan le terrible partie II

Lundi

- 17h00 Super sans plomb
- 17h30 Super détectives
- 18h00 ALBERTA CE SOIR
- 18h30 Plus
- 19h00 Les détecteurs de mensonges
- 19h30 Marilyn
- 20h00 Le Téléjournal
- 20h25 Le Point
- 20h55 La Météo
- 21h00 Jamais deux sans toi
- 22h00 La loi de Los Angeles
- 23h00 CE SOIR EN REPRISE
- 23h30 Mont Royal

Mardi

- 17h00 Super sans plomb
- 17h30 Super détectives
- 18h00 ALBERTA CE SOIR
- 18h30 Plus
- 19h00 Les détecteurs de mensonges
- 19h30 Marilyn
- 20h00 Le Téléjournal
- 20h25 Le Point
- 20h55 La Météo
- 21h00 Cormoran
- 22h00 Dallas
- 23h00 CE SOIR EN REPRISE
- 23h30 Cinéma: Soldats en transit

Mercredi

- 17h00 Super sans plomb
- 17h30 Super détectives
- 18h00 ALBERTA CE SOIR
- 18h30 Plus
- 19h00 Les détecteurs de mensonges
- 19h30 Marilyn
- 20h00 Le Téléjournal
- 20h25 Le Point
- 20h55 La Météo
- 21h00 Scoop
- 22h00 En jeux
- 23h00 CE SOIR EN REPRISE
- 23h30 Cinéma: La grande bagarre de Don Camillo

Jeudi

- 17h00 Super sans plomb
- 17h30 Super détectives
- 18h00 ALBERTA CE SOIR
- 18h30 Plus
- 19h00 Les détecteurs de mensonges
- 19h30 Marilyn
- 20h00 Le Téléjournal
- 20h25 Le Point
- 20h55 La Météo
- 21h00 Les contes d'Avonlea
- 22h00 Métropolis
- 23h00 CE SOIR EN REPRISE
- 23h30 Cinéma: Partir, revenir

Vendredi

- 17h00 Super sans plomb
- 17h30 Super détectives
- 18h00 ALBERTA CE SOIR
- 18h30 Plus
- 19h00 Les détecteurs de mensonges
- 19h30 Comment ça va?
- 20h00 Le Téléjournal
- 20h25 Le Point
- 20h55 La Météo
- 21h00 Les grands films: Fierro... L'été des secrets
- 23h00 CE SOIR EN REPRISE
- 23h30 Cinéma: Un meurtre est-il facile?

TV5 L'EUROTÉLÉ ★★★★★

Semaine du 18 au 24 janvier 1992

Samedi

- 17h00 Journal télévisé de A2
- 17h35 Vision 5
- 18h00 Thalassa
- 19h00 Stars 90
- 20h50 Kaléidoscope
- 21h45 Le divan
- 22h10 Journal télévisé Suisse
- 22h40 Thalassa
- 23h40 Stars 90
- 01h30 Radio France internationale

Dimanche

- 17h00 Journal télévisé de A2
- 17h35 Vision 5
- 18h00 7 sur 7
- 19h00 Caractères
- 20h00 Faut pas rêver
- 21h00 Musique classique
- 22h00 Journal télévisé Belge
- 22h30 7 sur 7
- 23h30 Caractères
- 00h55 Radio France internationale

Lundi

- 17h00 Journal télévisé de TF1
- 17h35 Vision 5
- 18h00 Résistance: Kurdistan
- 19h00 Un chien écrasé
- 20h30 Les francofolies de Montréal
- 21h00 Jours de guerre
- 22h00 Journal télévisé de FR3
- 22h30 Résistance
- 23h30 Un chien écrasé
- 00h10 Radio France internationale

Mardi

- 17h00 Journal télévisé de TF1
- 17h35 Vision 5
- 18h00 Envoyé spécial
- 19h00 Tous à la une: Spécial Roch Voisine
- 20h45 Ciel mon mardi!
- 22h45 Journal télévisé de FR3
- 23h15 Envoyé spécial
- 00h10 Radio France internationale

Mercredi

- 17h00 Journal télévisé de TF1
- 17h35 Vision 5
- 18h00 Tell quel
- 19h00 En toutes lettres
- 20h00 Montagne
- 20h30 Bebel: le temps retrouvé
- 22h00 Journal télévisé de FR3
- 22h00 Tell quel
- 22h30 En toutes lettres
- 00h30 Montagne
- 00h55 Radio France internationale

Jeudi

- 17h00 Journal télévisé de TF1
- 17h35 Vision 5
- 18h00 Téléobjectif
- 19h30 Les Ritals
- 21h10 Cinérama
- 22h00 Journal télévisé de FR3
- 22h30 Téléobjectif
- 00h00 Radio France internationale

Vendredi

- 17h00 Journal télévisé de TF1
- 17h35 Vision 5
- 18h00 Au nom de la loi
- 19h05 Bouillons de culture
- 20h30 Soirée obaldia
- 21h20 Portrait d'obaldia
- 22h20 Journal télévisé de FR3
- 22h50 Au nom de la loi
- 23h55 Bouillon de culture
- 01h20 Radio France internationale

Alberta:		Position
Edmonton	Shaw Cable	35
Edmonton	Vidéotron	38
Saint Paul	Northern Cable	35
Red Deer	Shaw Cable	31
Medicine Hat	Cablev. Medicine Hat	18
Calgary	Rogers Cablesystems	

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

BONNYVILLE

Rencontre tous les lundis et vendredis au centre culturel pour jouer aux cartes, au bingo et jeux libres. Le lundi de 13h à 15h: jeux de cartes et à 15h jeux libres. Le vendredi à 13h: bingo, suivi de jeux libres. Nous invitons tout spécialement les personnes du 3e âge (aînés) à venir s'amuser avec nous. Info. 826-1909 (J.A.)

Réunion mensuelle du Club de l'Aurore pour les aînés à Bonnyville le 1er jeudi du mois. Info. 826-1909 (J.A.)

Réunion mensuelle du comité de la Société historique, le 3e mercredi du mois à 19h30, au musée. Info. 826-5275 (J.A.)

EDMONTON

Ballon-volant tous les mardis à l'école Maurice-Lavallée de 18h à 22h. Pour inf. ACFA régionale d'Edmonton au 469-4401. (J.A.)

Bridge tous les mercredis au sous-sol de l'église St-Joachim organisé par le Club de l'Age d'Or de St-Joachim. Inf. Églande Mercier au 489-4417. (J.A.)

Chevaliers de Colomb, Conseil La Vérendrye, assemblée mensuelle le 2e mardi de chaque mois. Inf. Émile Amyotte au 465-3325. (J.A.)

Réunion mensuelle de C.A.F.E. (Cercle d'Artisanat Francophone d'Edmonton) le 2e jeudi de chaque mois, à 19h39, au sous-sol de l'église St-Joachim. Inf.: Gerry Dupont au 452-0032 ou 492-4186. (J.A.)

Chevaliers de Colomb, Assemblée Jacques Cartier, réunion mensuelle régulière le 4e mardi de chaque mois. Inf.: Jacques Baril au 426-0382. (J.A.)

Rencontres ENTRE FEMMES - Millwoods, le mercredi de 9h à 11h chez Manon (461-8222). Près de l'école Notre-Dame, le mercredi de 13h à 15h chez Sylvie (483-2411). Autres quartiers, adressez-vous à Christiane au 466-5012 (en soirée) pour vous inscrire. (J.A)

Paroisse Notre-Dame de Lorette, Lancaster Park, messe tous les samedis à 16h30. Info: 973-418 3 (J.A.)

FORT McMURRAY

Atelier en français sur l'impôt, le samedi 8 février. Madame Claire Dallaire sera la personne ressource. Info: Carole au 791-7700 c'est gratuit. (31-7)

Tous les mercredis de 15h30 à 16h30, venez nous voir pour «piquer» une bonne jasette en français. C'est un rendez-vous au bureau de l'ACFA et c'est gratuit. Appelez-nous au 791-7700. (7-2)

PROVINCIAL

Préparons l'avenir de nos enfants... à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 à 4 ans dont au moins un des parents est francophones. Pour info: communiquer avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta 468-6934

La Société généalogique du Nord-Ouest accepte maintenant les dons d'ouvrages généalogiques et d'histoire de familles ainsi que les documents généalogiques pour sa bibliothèque ou pour ses archives. Lundi: 18h30 à 21h30 Mercredi: 10h à 15h et 18h à 21h30. Pour plus d'information, appelez Georgette Brodeur au 489-8864. (J.A.)

RIVIÈRE-LA-PAIX

TANGENT - Heures d'ouverture de la bibliothèque au Centre culturel: vendredi de 13h30 à 16h30. Pour info: Annie au 359-2126. (J.A.)

Chevaliers de Colomb Conseil Grouard no 3025 Réunion mensuelle, le 2e mercredi de chaque mois. Pour informations, Gérard Nicolet au 837-2461. (J.A.)

La pré-maternelle à Routhier, tous les lundis, de 12h30 à 15h20 et les mercredis de 8h45 à 11h30. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à Dianne Gervais (animatrice) au 837-2713. (J.A.)

ST-PAUL

Réunion mensuelle du comité du musée historique de St-Paul, le 3e lundi de chaque mois au centre culturel. Info: 645-4800 (J.A.)

PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. **Vous devez calculer 7% de TPS.**
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581** avant le lundi à midi.
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923 - 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

EDMONTON

Cours de doctrine chrétienne (évangélique) en français. Les lundis, du 20 janvier au 2 mars, de 19h30 à 21h30. Inscription: 15,00$, Mount Carmel Bible School, 4725, 106 Avenue. 465-3015 (31-1)

CALGARY

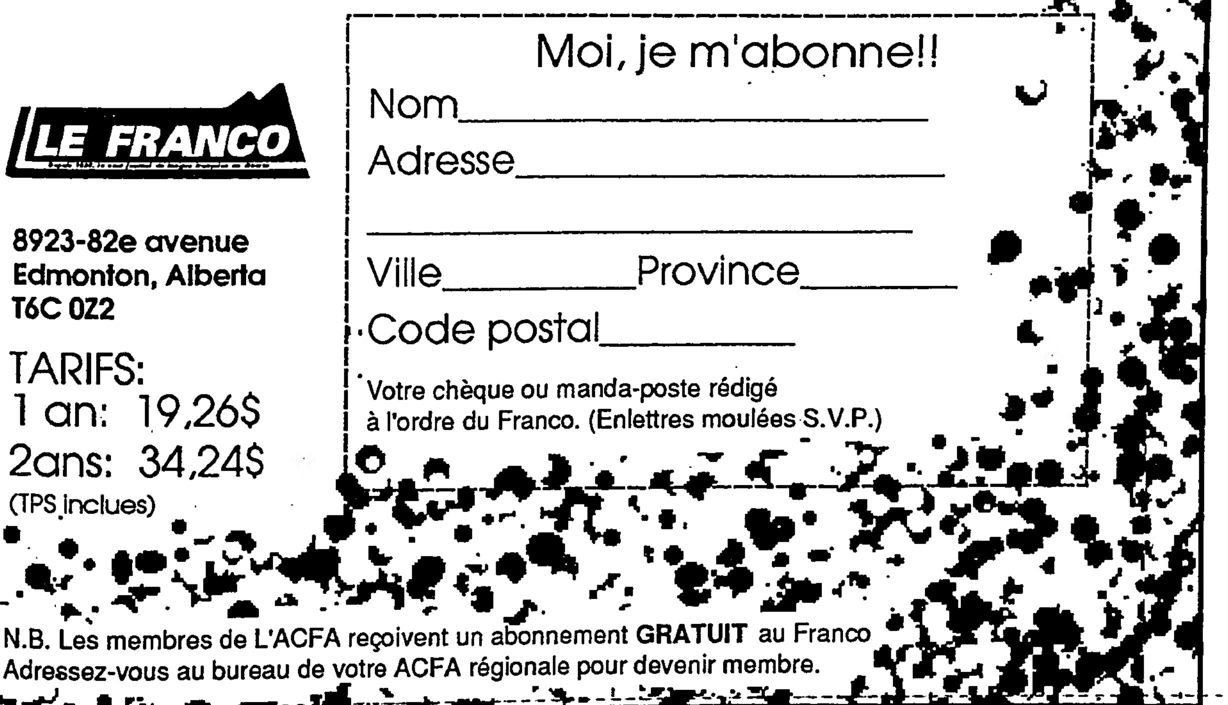
Temps partiel de jour. Recherche personnes pour faire du ménage de maison, 7,00$ de l'heure. Denise Carc au 246-561" (31-1)

OFFRE D'EMPLOI

Recherche personne intéressée à faire du traitement de texte en français sur ordinateur. Doit transcrire des entrevues enregistrées sur micro-cassettes. Conditions à négocier. Pour plus d'information, adressez-vous à Wendy enn composant le **431-0463**



Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la **PRIÈRE AU ST-ESPRIT** dans **LE FRANCO.** Vous devez inclure avec votre demande la somme de 21,40$ (TPS comprise). n'oublier pas d'inscrire vos initiales.
LE FRANCO
8923 - 82 Avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2



Coupon d'abonnement au journal

Moi, je m'abonne!!
Nom_______________
Adresse_______________
____
Ville__________Province__________
Code postal__________
Votre chèque ou manda-poste rédigé à l'ordre du Franco. (Enlettres moulées S.V.P.)

LE FRANCO
8923-82e avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

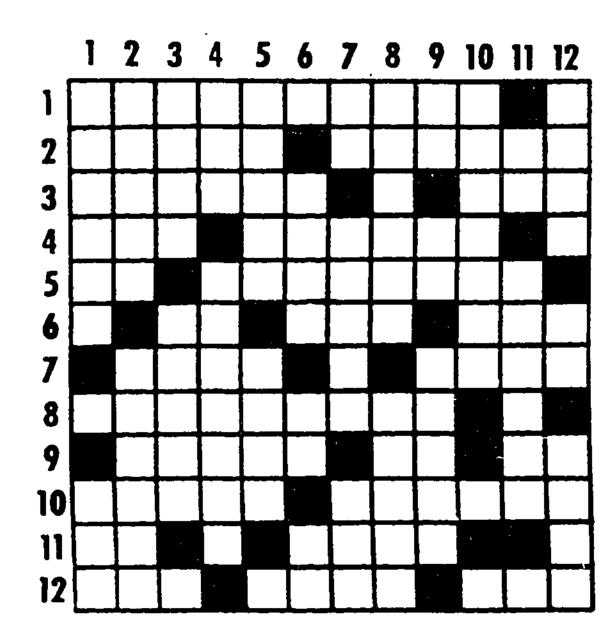
TARIFS:
1 an: 19,26$
2ans: 34,24$
(TPS inclues)

N.B. Les membres de L'ACFA reçoivent un abonnement **GRATUIT** au Franco
Adressez-vous au bureau de votre ACFA régionale pour devenir membre.

CARTES D'AFFAIRES

NOUVEAU CONCOURS MENSUEL DE MOTS CROISÉS

GAGNEZ UN ROMAN D'UNE VALEUR DE $ 25



VERTICALEMENT

1- Qui a de la dévotion. — Rayon.
2- Tragédie de Voltaire. — Qui concerne la société.
3- Lieu où l'on bat le grain. — Négociant de Toulouse.
4- Berceau. — Corps de petite masse qui erre dans l'espace (pl.).
5- Bravera. — Foyer de la cheminée.
6- Fin du jour. — Jumelles. — Note.
7- Inf. — Du verbe user. — Agent d'affaire.
8- Province. — Local vitré.
9- Coutumes. — Parcouru des yeux. — Craintes.
10- Massif montagneux de Provence.
11- Obtenu. — Quatre dans l'année.
12- Un des fils de Jacob. — Usages. — Affaiblie.

HORIZONTALEMENT

1- Qui vient du diable.
2- Tribu sauvage. — Soviets.
3- Transparent (pl.). — Ote la vie.
4- Adj. num (anglais). — Monnaie de l'U.R.S.S.
5- Pron. pers. — Qui ont la manie de donner des baisers.
6- Symb. chim. — Masse de pierre très dure. — Liquide.
7- Ajouta du sel. — Double fait à du linge. (pl.).
8- Manière d'agir ou de parler civile et honnête.
9- Qui entoure un tableau. — Du verbe avoir. — A quel endroit.
10- Moquerie. — Allons ci et là.
11- Fleuve de France. — Passe dans la bouche du cheval.
12- Eux. — Le plus âgé. — Personne bavarde.

Complétez la grille et retournez-la, **avant le 7 février 1992**, à l'adresse suivante:

Mots croisés
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

NOM:____

ADRESSE:____________________ VILLE:____________________

CODE POSTAL:____________________ TÉL.:____________________

Ce concours est commandité par la librairie **LE CARREFOUR** et le journal **LE FRANCO**.